

RAPPORT ANNUEL

Année 2013.

Approuvé en CLE le 6 octobre 2014



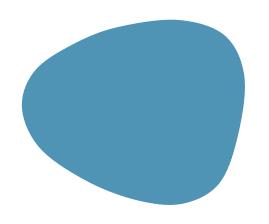


CS 58880 79028 NIORT cedex

t. 05 49 06 79 79

t. 05 49 06 79 79 m. contact@sevre-niortaise.fr

f. 05 49 06 77 71 **s.** www.sevre-niortaise.fr



Sommaire

La CLE établit un rapport annuel sur ses travaux, orientations, résultats et perspectives, conformément à l'article R212-34 du code de l'environnement.

Ce rapport est adopté en séance plénière puis est transmis au préfet de la Vendée, préfet coordonnateur de bassin ainsi qu'à l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Ce rapport établit le bilan de l'état d'avancement pour l'année 2013 de la procédure d'élaboration du SAGE de la rivière Vendée et des activités d'animation dans le cadre de la cellule animation SAGE interne à l'IIBSN.

Le contexte géographique du SAGE de la rivière Vendée	10
Le contexte socio-économique	
l Commission Locale de l'Eau : organisation et animation	
Organisation	12
Missions d'animation	12
Fonctionnement de la CLE	13
Présidence de la Commission Locale de l'Eau	13
Structure porteuse	13
Composition de la CLE	13
Les objectifs et contenu du SAGE Vendée	14
Le tableau de bord du SAGE	15
Rappel historique	20
II Mise en œuvre du SAGE - année 2013	20
Bilan de l'activité	20
Calendrier des réunions (CLE, Bureau et Comité et commission)	20
Avis rendu par la CLE sur les projets de contrat	22
Avis rendu par la CLE sur les dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau	22
Avis sur dossiers soumis à consultation	23
Bilan de la mise en œuvre des dispositions du SAGE	23
Calendrier prévisionnel 2014 pour la mise en œuvre du SAGE	23
Activités connexes au SAGE - année 2013	
Participation aux réunions niveau régional ou bassin	
Suivi d'études de mise en œuvre du SAGE	
Suivi des contrats liées aux masses d'eau	26
Bilan de l'activité Etude « zones humides »	28
Suivi et accompagnement des inventaires à l'échelle communale	29

« Porté à connaissance » des modalités d'inventaires	30
Participations à des journées techniques sur la thématique « zones humides » ou biodiversité	30
Outils de pré-localisation : Indice de confiance	31
Tableau de bord des SAGE	31
Autres thématiques	32
Actions de communication	33
Annexes	36

Cartes

CARTE 1	Présentation du périmètre du SAGE du bassin de la rivière Vendée	<u>C</u>
CARTE 2	Périmètres du SDAGE Loire Bretagne, du Marais poitevin et du SAGE du bassin de la Vendée	10
CARTE 3	Occupation du sol	11
CARTE 4	Ensemble des stations de suivi de la qualité des eaux	15
CARTE 5	Station de mesure de quantité	15
CARTE 6	Atlas des zones inondables	16
CARTE 7	Atlas des zones inondables	16
CARTE 8	Evolution de la qualité de l'eau sur les paramètres Nitrates, Proliférations végétales, matières azotées, MOOX, matières phosphorées entre 2006 et 201	11
(périm	nètre SAGE Vendée)	16
CARTE 9	Données inventaire poisson, pêche électrique	17
CARTE 10	Inventaire des zones et des plans d'eau (dec.2013) Etat de connexion des plans d'eau au réseau hydrographique	17
CARTE 11	Etat de connexion des plans d'eau au réseau hydrographique	17
CARTE 12	Masses d'eau superficielles – objectif d'atteinte du bon état global	18
CARTE 13	Masses d'eau souterraines – objectif d'atteinte du bon état global	18
CARTE 14	Carte de situation des dossiers soumis à l'avis de la CLE	25
CARTE 15	CTGQ sur le périmètre du SAGE Vendée	27
CARTE 16	CTGQ sur le périmètre du SAGE Vendée Structures portants des CTMA sur le périmètre du SAGE Vendée et SNMP	27
CARTE 17	Périmètre du futur CTMA Vendée-Mère	28
CARTE 18	Etat d'avancement – inventaire des zones humides début et fin 2013	30
CARTE 19	disposition du SDAGE nombre de plans d'eau par km²	32
CARTE 20	pourcentage de surface en plan d'eau (>= 1000 m²) par maille	

Figures

Figure 3. relais d'information sur le site web de l'IIBSN	Figure 1.	Composition de la CLE du SAGE Vendée : répartition entre collèges	1
Figure 4. visite du champ captant de Saint Martin en 2013 (assurée par Lithologic et Vendée eau)	Figure 2.	Historique de l'élaboration du SAGE Vendée (période 1996-2013)	1
Figure 5. Communes engagées dans la réalisation des inventaires et présence de l'animatrice (en rose)	Figure 3.		
Figure 6. Indicateurs définis dans le cadre des deux SAGE ; en vert, les indicateurs déjà intégrés, en jaune les indicateurs en cours de traitement, en gris les indicateurs non abordés en 2012. 3 Tableau 1 Récapitulatif de la présence des membres aux séances plénières de la CLE. 22 Liste des réunions organisées par la cellule animation en 2013 pour l'animation de la CLE. 22 Academent des déclaration ou autorisation soumis à l'avis de la CLE par les services de l'Etat 22 Tableau 4 Calendrier prévisionnel année 2014. 22 Calendrier prévisionnel année 2014. 23 ANNEXE 2. Liste de communes du périmètre du SAGE Vendée. 34 ANNEXE 3. Liste des courriers reçus par la CLE sur l'année 2013. 44 ANNEXE 4. Liste des courriers reçus par la CLE sur l'année 2013. 44 ANNEXE 5. Délibération 2013 : dossiers d'autorisation et déclaration loi sur l'eau adressés à la CLE du SAGE Vendée — 46 Liste des réunions liées à la CLE du SAGE Vendée depuis 1997. 56 ANNEXE 6. Liste des réunions liées à la CLE du SAGE Vendée de la CLE. 56 ANNEXE 7. Réunions invitant la cellule animation ou le Président de la CLE. 56 ANNEXE 8. Bilan de la mise en œuvre des dispositions du SAGE — année 2013 — 66 ANNEXE 8. Revue de presse 2013 — 66	Figure 4.		
Tableau 1 Récapitulatif de la présence des membres aux séances plénières de la CLE. Tableau 2 Liste des réunions organisées par la cellule animation en 2013 pour l'animation de la CLE. Tableau 3 Récapitulatif des dossiers déclaration ou autorisation soumis à l'avis de la CLE par les services de l'Etat. Tableau 4 Calendrier prévisionnel année 2014. ANNEXE 1. Règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Vendée. ANNEXE 2. Liste de communes du périmètre du SAGE Vendée. ANNEXE 3. Liste des courriers reçus par la CLE sur l'année 2013. ANNEXE 4. Liste des courriers reçus par la CLE sur l'année 2013. ANNEXE 5. Délibération 2013 : dossiers d'autorisation et déclaration loi sur l'eau adressés à la CLE du SAGE Vendée — le cas échéant SANNEXE 6. Liste des réunions liées à la CLE du SAGE Vendée depuis 1997. ANNEXE 7. Réunions invitant la cellule ads GISE Vendée de a CLE. SANNEXE 8. Bilan de la mise en œuvre des dispositions du SAGE — année 2013— ANNEXE 8. Revue de presse 2013. 64 ANNEXE 9. Revue de presse 2013. 65	Figure 5.	Communes engagées dans la réalisation des inventaires et présence de l'animatrice (en rose)	2
Tableau 1 Récapitulatif de la présence des membres aux séances plénières de la CLE	Figure 6.	Indicateurs définis dans le cadre des deux SAGE ; en vert, les indicateurs déjà intégrés, en jaune les indicateurs en cours de traitement, e	n gris les indicateurs
Tableau 1 Récapitulatif de la présence des membres aux séances plénières de la CLE Tableau 2 Liste des réunions organisées par la cellule animation en 2013 pour l'animation de la CLE Tableau 3 Récapitulatif des dossiers déclaration ou autorisation soumis à l'avis de la CLE par les services de l'Etat Tableau 4 Calendrier prévisionnel année 2014. ANNEXE 1. Règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Vendée. ANNEXE 2. Liste de communes du périmètre du SAGE Vendée. 4 ANNEXE 3. Liste des courriers reçus par la CLE sur l'année 2013. ANNEXE 4. Liste des courriers expédiés par la CLE sur l'année 2013. ANNEXE 5. Délibération 2013 : dossiers d'autorisation et déclaration loi sur l'eau adressés à la CLE du SAGE Vendée — le cas échéant 5. ANNEXE 6. Liste des réunions liées à la CLE du SAGE Vendée depuis 1997. ANNEXE 7. Réunions invitant la cellule animation ou le Président de la CLE ANNEXE 8. Bilan de la mise en œuvre des dispositions du SAGE —année 2013— ANNEXE 9. Revue de presse 2013.	non at	oordés en 2012.	3
Tableau 1 Récapitulatif de la présence des membres aux séances plénières de la CLE Tableau 2 Liste des réunions organisées par la cellule animation en 2013 pour l'animation de la CLE Tableau 3 Récapitulatif des dossiers déclaration ou autorisation soumis à l'avis de la CLE par les services de l'Etat Tableau 4 Calendrier prévisionnel année 2014. ANNEXE 1. Règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Vendée. ANNEXE 2. Liste de communes du périmètre du SAGE Vendée. 4 ANNEXE 3. Liste des courriers reçus par la CLE sur l'année 2013. ANNEXE 4. Liste des courriers expédiés par la CLE sur l'année 2013. ANNEXE 5. Délibération 2013 : dossiers d'autorisation et déclaration loi sur l'eau adressés à la CLE du SAGE Vendée — le cas échéant 5. ANNEXE 6. Liste des réunions liées à la CLE du SAGE Vendée depuis 1997. ANNEXE 7. Réunions invitant la cellule animation ou le Président de la CLE ANNEXE 8. Bilan de la mise en œuvre des dispositions du SAGE —année 2013— ANNEXE 9. Revue de presse 2013.	Tak	oleaux	
Tableau 2 Liste des réunions organisées par la cellule animation en 2013 pour l'animation de la CLE			0
Tableau 3 Récapitulatif des dossiers déclaration ou autorisation soumis à l'avis de la CLE par les services de l'Etat		Recapitulatif de la presence des membres aux seances pienieres de la ULE	اککا
Tableau 4 Calendrier prévisionnel année 2014			
ANNEXE 1. Règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Vendée			
ANNEXE 1. Règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Vendée	Tableau 4	Caleflurier previsioniller affiliee 2014	Zʻ
ANNEXE 2. Liste de communes du périmètre du SAGE Vendée	Anı	nexes	
ANNEXE 2. Liste de communes du périmètre du SAGE Vendée	ANNEXE 1.	Règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Vendée	3
ANNEXE 4. Liste des courriers expédiés par la CLE sur l'année 2013	ANNEXE 2.		
ANNEXE 5. Délibération 2013 : dossiers d'autorisation et déclaration loi sur l'eau adressés à la CLE du SAGE Vendée —le cas échéant	ANNEXE 3.	Liste des courriers reçus par la CLE sur l'année 2013	4
ANNEXE 6. Liste des réunions liées à la CLE du SAGE Vendée depuis 1997. ANNEXE 7. Réunions invitant la cellule animation ou le Président de la CLE	ANNEXE 4.		
ANNEXE 7. Réunions invitant la cellule animation ou le Président de la CLE	ANNEXE 5.	Délibération 2013 : dossiers d'autorisation et déclaration loi sur l'eau adressés à la CLE du SAGE Vendée –le cas échéant	5
ANNEXE 8. Bilan de la mise en œuvre des dispositions du SAGE –année 2013	ANNEXE 6.	Liste des réunions liées à la CLE du SAGE Vendée depuis 1997	5
ANNEXE 8. Bilan de la mise en œuvre des dispositions du SAGE –année 2013	ANNEXE 7.	Réunions invitant la cellule animation ou le Président de la CLE	5
ANNEXE 9. Revue de presse 20136	ANNEXE 8.		
	ANNEXE 9.		
	ANNEXE 10		

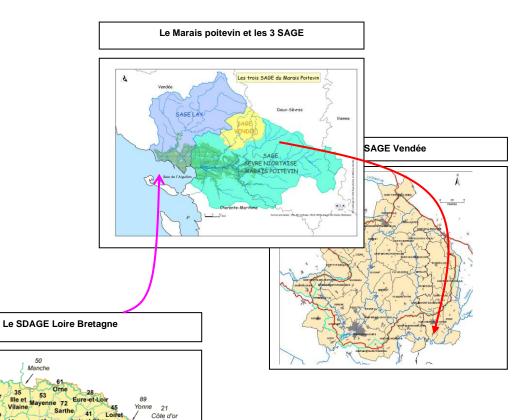


<u>I Le contexte</u> <u>géographique du</u> <u>SAGE de la rivière</u> <u>Vendée</u>

Le Marais Poitevin constitue un territoire de près de 100 000 ha occupant l'ancien golfe du Poitou.

Du point de vue hydrographique, le Marais Poitevin s'étend, en partie, sur trois bassins versants, qui sont d'ouest en est ceux du Lay, de la Vendée et de la Sèvre niortaise. Sur chacun de ces bassins est actuellement élaboré un Schéma d'Aménagement et de Gestion de Eaux. Ainsi, le bassin versant de la rivière Vendée contribue à l'alimentation en eau d'une zone humide classée seconde de France par sa superficie.

Le territoire du SAGE du bassin de la Vendée s'étend sur 2 régions (Poitou-Charentes, Pays de la Loire) et 2 départements (8 en Deux-Sèvres, 38 en Vendée). Le bassin versant est un territoire rural avec une population de près de 40 000 habitants CARTE 2 Périmètres du SDAGE Loire Bretagne, du Marais poitevin et du SAGE du bassin de la Vendée



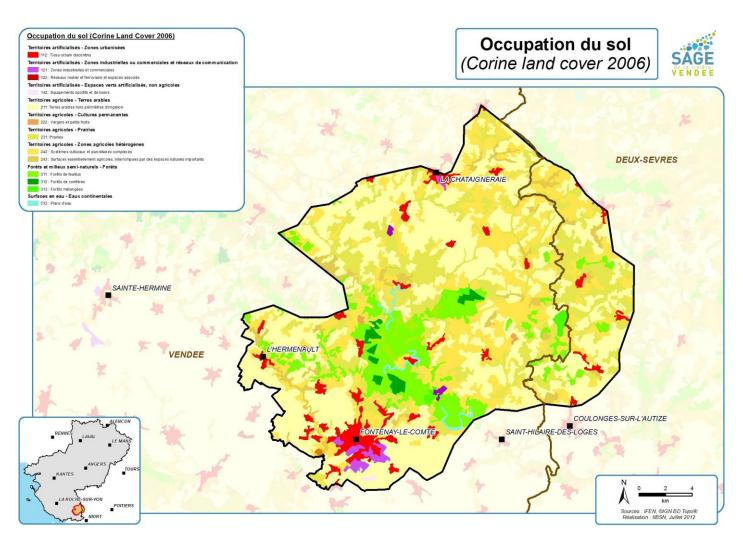
Le contexte socio-économique

Le périmètre du SAGE est un territoire où l'activité agricole reste prépondérante en termes d'occupation de l'espace et de gestion des territoires (cf. CARTE 3). L'activité agricole regroupe près de 1 200 exploitations. Sur la partie sud du périmètre, les terres labourables occupent près de 75 % de la surface agricole utile. L'élevage se concentre principalement sur la partie Nord, bocage (bovins et volailles)

et les productions céréalières sur les plaines de la partie méridionale. Cependant, on peut considérer la tendance suivante : les exploitations agricoles sont de moins en moins nombreuses, plus grandes et avec une part des surfaces consacrée aux céréales et oléagineux de plus en plus importante.

Le tissu industriel est globalement peu dense sur ce territoire. Les activités industrielles sont globalement peu consommatrices d'eau. Les activités touristiques se concentrent autour des retenues du complexe hydraulique et de la forêt de Mervent.

CARTE 3 Occupation du sol





II Commission Locale de l'Eau: organisation et animation

Organisation

La Commission Locale de l'Eau est chargée de veiller à l'application opérationnelle des orientations du SAGE et de suivre la mise en œuvre du programme d'actions. En ce sens, elle :

- organise le suivi du SAGE,
- promeut et vulgarise les mesures et dispositions préconisées dans le SAGE par une communication adaptée,
- facilite les adaptations et les révisions ultérieures.

Le suivi de l'application du SAGE est effectué grâce à un tableau de bord validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Les missions de la CLE sont l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la rivière Vendée. La CLE est également consultée pour information ou avis dans le cadre de différentes procédures réglementaires ou partenariales.

La Commission Locale de l'Eau confie son secrétariat ainsi que la maîtrise d'ouvrages des études et analyses nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre, au suivi ou à la révision du SAGE à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN). A ce titre, l'IIBSN met à disposition de la CLE les moyens matériels et humains.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Vendée a acté au sein de ses règles de fonctionnement, le 29 octobre 2010, les moyens que la structure porteuse lui met à disposition.

Aussi, l'Institution comprend dans son organisation une cellule dénommée « cellule SAGE ». Cette cellule regroupe le personnel lié à l'animation des deux SAGE : SAGE Vendée et SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin.

Elle comprend notamment un animateur spécifique pour chacun des SAGE. D'autres agents peuvent être rattachés en totalité ou pour partie à cette cellule :

- Un poste de secrétariat
- Un poste de cartographe
- Un poste d'hydrogéologue.

Du fait de cette organisation, les thématiques d'intervention sont réparties entre ces personnes ressources.

Aussi l'animatrice du SAGE Vendée peut être amenée à suivre des dossiers thématiques qui concernent l'ensemble du périmètre de l'IIBSN. Cette répartition des tâches permet une mutualisation des moyens en interne.

Missions d'animation

Cette mission est assurée en régie par l'IIBSN. Un poste d'ingénieur a été spécialement créé à cet effet. Les missions principales sont les suivantes :

- Suivi des études générales et particulières se rapportant à l'élaboration du SAGE (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, encadrement de personnels contractuels et de stagiaires),
- Animation des réunions de la Commission Locale de l'Eau (préparation des dossiers, exposés, compte-rendus, ...),
- Animation des réunions thématiques et géographiques du SAGE (idem),
- Suivi des dossiers portés par d'autres maîtres d'ouvrages (assainissement, urbanisme, agriculture, milieux aquatiques, ... études et travaux),
- Participation aux travaux de la commission de coordination des 3 SAGE(s) du Marais poitevin ou conférence des CLE EPMP,
- A terme, suivi des mesures du SAGE (indicateurs, tableau de bord, ...).

Fonctionnement de la CLE

Présidence de la Commission Locale de l'Eau

M Jean-Claude RICHARD

Fonctions:

- Maire de Damvix (85),
- Président du Syndicat Mixte Marais poitevin Bassin Vendée Sèvre Autize (SMMPBVSA),
- Président de la communauté de communes Vendée Sèvre Autize

Structure porteuse

Mme Laure THEUNISSEN, animatrice du SAGE Vendée Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise Cellule animation SAGE

Secrétariat •

Maison du département CS 58880 79028 NIORT cedex

Téléphone: 05 49 06 79 79

Courriel: <u>laure.theunissen@sevre-niortaise.fr</u>

Composition de la CLE

L'arrêté préfectoral de composition de la CLE a été signé par le préfet coordonnateur le 6 septembre 2010. Depuis, plusieurs arrêtés modificatifs ont permis la mise à jour de la composition :

- Arrêté préfectoral du 16 juin 2009 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Vendée
- Arrêté du 24 octobre 2008 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Vendée
- Arrêté du 3 octobre 2008 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Vendée

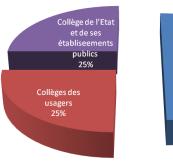
Aucune modification de composition n'est intervenue sur l'année 2013

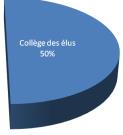
CLE_VND _college	Organisme	Nb de représentants					
Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres							
Association des Maires de Ver	ndée		11				
Communauté de Communes	du Pays de Fontenay le Comte		1				
Communauté de communes d	du pays de la Châtaigneraie		1				
Communauté de communes \	Vendée Sèvre Autise		1				
Conseil Général de la Vendée			2				
Conseil Général des Deux-Sèv	res		1				
Conseil Régional de Poitou-Ch	narentes		1				
Conseil Régional des Pays de	la Loire		1				
Institution Interdépartemental	e du Bassin de la Sèvre Niortaise		1				
Syndicat Intercommunal d'alir	mentation en eau potable de la Forêt de MERVI	ENT	1				
Syndicat Intercommunal des	Communes Riveraines de la Vendée (SICRV)		1				
Syndicat mixte du Marais poit	evin - bassins de la Vendée, de la Sèvre et des	Autises	1				
Syndicat Mixte du Parc Interré	égional du Marais Poitevin		1				
Syndicat mixte Vendée Eau			1				
Collège des élus			28				
AAPPMA Amicale Vendée-Mè	re et barrages de Mervent		1				
Association Vendéenne pour l	a Qualité de la Vie (AVQV)		1				
Canoe Kayak Fontenay			1				
Centre Permanent d'Initiatives	pour l'Environnement (CPIE) Sèvre et Bocage		1				
Chambre d'Agriculture de la V	endée		1				
Chambre d'Agriculture des De	ux-Sèvres		1				
Chambre de Commerce et d'Ir	ndustrie de la Vendée		1				
Chambre départementale des	Métiers de la Vendée		1				
Fédération de Vendée pour la	Pêche et la Protection du Milieu Aquatique		1				
Kléber Moreau			1				
Ligue pour la Protection des C	Diseaux		1				
Sèvre Environnement			1				
Syndicat départemental de la	propriété privée rurale et agricole de Vendée		1				
UFC Que Choisir			1				
Collèges des usa	gers		14				
Agence de l'Eau Loire Bretagn	Agence de l'Eau Loire Bretagne						
Agence Régionale de la Santé	des Pays de la Loire		1				
DDT des Deux-Sèvres			1				
1		Į.	I				



DDTM de Vendée	2
DREAL Pays de la Loire	1
DREAL Poitou-Charentes	1
Etablissement Public du Marais Poitevin	1
Office National des Forêts Centre Ouest Auvergne Limousin Agence régionale Pays-de-la-Loire	1
ONEMA Délégation interrégionale de Bretagne, Pays de Loire	1
Préfecture de la Région Centre	1
Préfecture de la Région Poitou-Charentes	1
Préfecture de la Vendée	1
Préfecture des Deux-Sèvres	1
Collège de l'Etat et de ses établissements publics	14

Figure 1. Composition de la CLE du SAGE Vendée : répartition entre collèges





Les objectifs et contenu du SAGE Vendée

Les enjeux prioritaires

L'état des lieux et le diagnostic du territoire du SAGE réalisés en 2003 ont permis d'identifier les principaux enjeux liés à l'eau sur le périmètre du SAGE. Il a ainsi été fait le constat :

- De la nécessité de moderniser la gestion du complexe hydraulique de Mervent ;
- D'une dégradation de la qualité des eaux ;
- D'un important déséquilibre entre besoins et ressources en eau en période d'étiage ;
- De la présence de milieux humides remarquables à inventorier et préserver;
- De risques d'inondation récurrents qui ne pouvaient être négligés.

A partir de ce diagnostic de territoire, mais aussi de l'objectif d'atteinte du « bon état des eaux » en 2015 fixé par la Directive cadre européenne et de la prise en compte des 7 objectifs vitaux retenus dans le SDAGE Loire Bretagne 1996, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vendée s'est fixée 6 grands objectifs. Parmi ces objectifs, un certain nombre de seuils qualitatifs et quantitatifs ont ainsi notamment été retenus pour les eaux présentent sur son territoire.

Les six objectifs du SAGE Vendée

Les 6 objectifs du SAGE Vendée sont ensuite eux-mêmes déclinés en 44 mesures, 153 dispositions et 14 articles du règlement **destinés à faciliter l'atteinte** de ces seuils

- Objectif 1 Assurer la répartition équilibrée de la ressource et optimiser la gestion hydraulique du complexe hydraulique de Mervent
- Objectif 2 Améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines
- Objectif 3 Améliorer la gestion globale des crues et des inondations
- Objectif 4 Améliorer la gestion qualitative des eaux superficielles et souterraines
- Objectif 5 Améliorer la vie piscicole et les milieux aquatiques
- Objectif 6 Information et sensibilisation des acteurs concernés

Le tableau de bord du SAGE

Le tableau de bord du SAGE mis en place pour les deux SAGE portés par l'IIBSN a pour but de

Les cartes suivantes ont été établies sur **l'année 2013** et viennent illustrer dans un premier temps chacun des objectifs du SAGE. Ce sont soient des éléments d'état des lieux mis à jour soient des indicateurs permettant de suivre l'évolution du milieu. Ces éléments sont disponibles, par ailleurs, pour consultation.

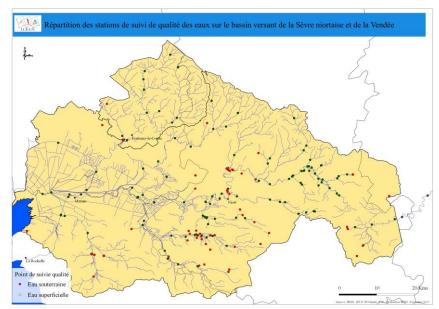
Il est à noter que pour certaines des mises à jour sont disponibles notamment avec un zoom sur le périmètre du SAGE Vendée (et reprenant la charte graphique du SAGE).

Objectif 1

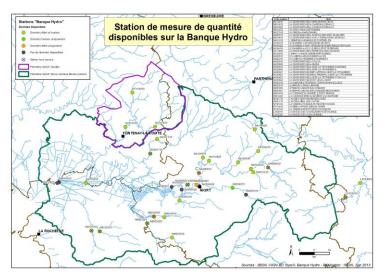
Pas de carte illustrative

Objectif 2 volet quantité

CARTE 4 Ensemble des stations de suivi de la qualité des eaux



CARTE 5 Station de mesure de quantité

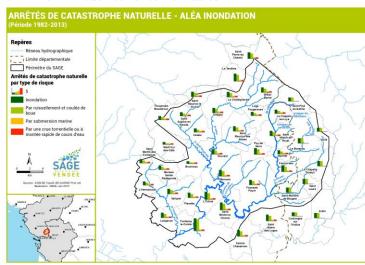




Objectif 3 inondations



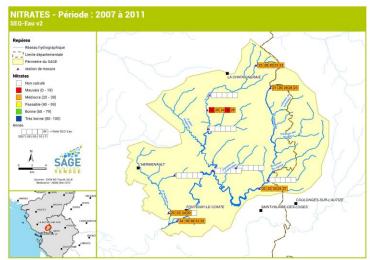
CARTE 6 Atlas des zones inondables

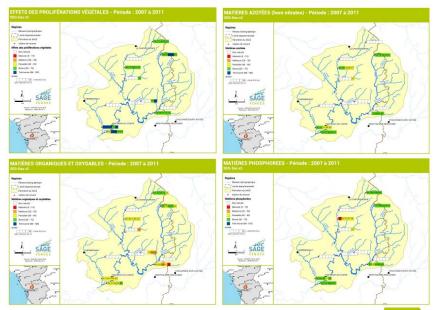


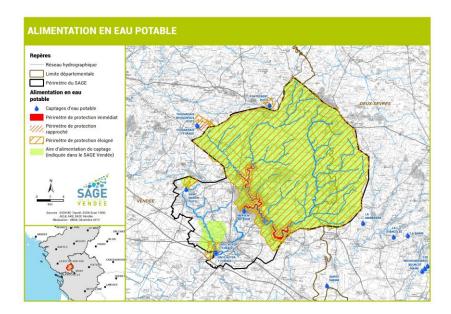
CARTE 7 Arrêtés de catastrophes naturelle – Aléa inondation

Objectif 4Volet qualité

CARTE 8 Evolution de la qualité de l'eau sur les paramètres Nitrates, Proliférations végétales, matières azotées, MOOX, matières phosphorées entre 2006 et 2011 (périmètre SAGE Vendée)

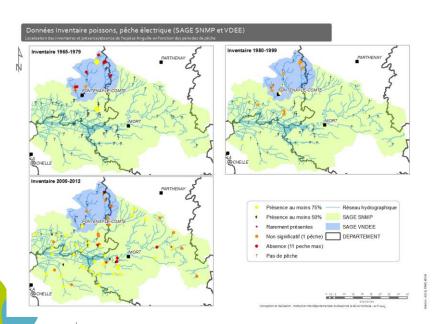




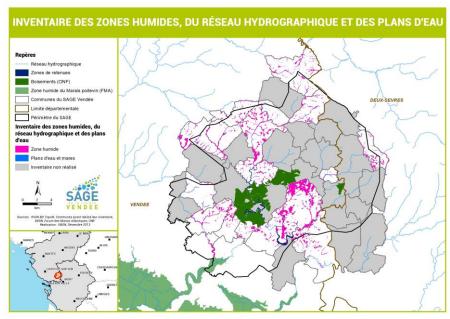


Objectif 5 milieux aquatiques et zones humides

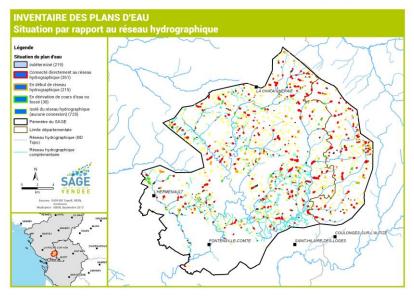
CARTE 9 Données inventaire poisson, pêche électrique



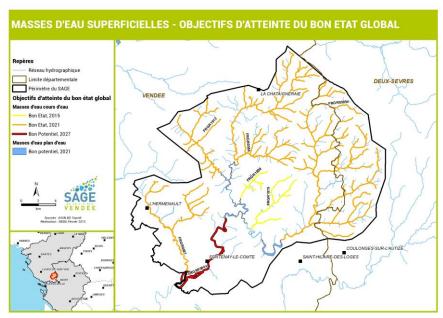
CARTE 10 Inventaire des zones et des plans d'eau (dec.2013)



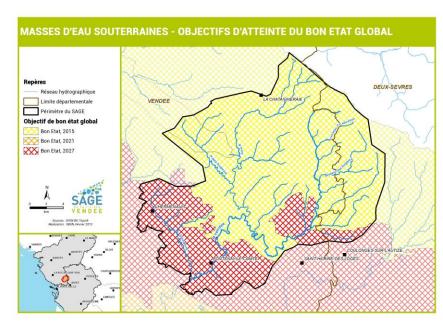
CARTE 11 Etat de connexion des plans d'eau au réseau hydrographique



CARTE 12 Masses d'eau superficielles – objectif d'atteinte du bon état global



CARTE 13 Masses d'eau souterraines – objectif d'atteinte du bon état global



Rapport annuel • année 2013 • SAGE du bassin de la Vendée

Figure 2. Historique de l'élaboration du SAGE Vendée (période 1996-2013)

1996	1997	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	E Emergence		E 1 Elaboration		2005 SE 2 Scénarios & égie		ASE 3 Produits du		r pris	Mise en oeuvre	2011	arrê moo	



Rappel historique

La procédure d'élaboration du SAGE Vendée : grandes étapes

• arrêté de périmètre de SAGE : 29 avril 1997

• arrêté de composition de la CLE : 2 décembre 1997

• réunion constitutive de la CLE : 15 décembre 1997

• validation de l'état des lieux par la CLE : 2003

• validation du diagnostic du territoire par la CLE : 03 septembre 2004

• validation du choix de la stratégie : 29 mars 2006

• adoption du projet de SAGE Vendée : 19 mars 2009

 consultation des collectivités locales, des chambres consulaires et du comité de bassin : entre le 14 avril 2009 et 14 août 2009

• l'enquête publique : entre le 14 juin 2010 au 30 juillet 2010

• projet de SAGE approuvé par la CLE le 31 janvier 2011

 Arrêté inter préfectoral signé par la Préfète des Deux-Sèvres et le Préfet de Vendée le 18 avril 2011

 Arrêté inter-préfectoral du 4 mars 2013 portant modification de l'arrêté du 18 avril 2011 approuvant le SAGE du bassin de la rivière Vendée

cf. Figure page ci-contre.

III Mise en œuvre du SAGE - année 2013-

L'année 2013 est la deuxième année effective de la mise en œuvre du SAGE.

Bilan de l'activité

La liste des courriers reçues et expédiés au titre de la CLE du SAGE Vendée sont disponibles en ANNEXE 4 et ANNEXE 3.

<u>Calendrier des réunions (CLE, Bureau et Comité et commission)</u>

Au cours de l'année 2013, la CLE (séance plénière) s'est réunie de façon effective à **trois** reprises. Les ordres du jour des réunions sont donnés dans le Tableau 1.

				Collège	présence	pouvoir	membres présents ou représentés	56 membres du total
lundi 11 mars 2013	à	14:30	Mairie de Mervent, salle	1	16	4	20	
			conférence, 1 ^{er} étage	2	4	0	4	
			oomerenee, reage	3	4	1	5	29 51,8%
lundi 24 juin 2013	à	9:30	Mairie de Mervent, salle	1	16	2	18	
			conférence, 1 ^{er} étage	2	4	0	4	
			conterence, r ctage	3	6	0	6	28 50,0%
lundi 9 septembre 2013	à	9:30	Mairie de Mervent, salle	1	17	2	19	
			conférence, 1 ^{er} étage	2	8	1	9	
			conterence, i ctage	3	4	0	4	32 57,1%

Tableau 1 Récapitulatif de la présence des membres aux séances plénières de la CLE

Les membres sont relativement assidus aux réunions de la CLE.



Tableau 2 Liste des réunions organisées par la cellule animation en 2013 pour l'animation de la CLE

MOIS	CLE ou bureau	date	point à l'ordre du jour
	CLE		
	bureau		
2	de CLE	21-févr-13	🤝 Préparation de l'avis de la CLE dans le cadre de la consultation du comité de bassin sur « les questions importantes »
	bureau		
2	de CLE	21-févr-13	(NB quelques membres de la CLE sont associés au Bureau pour débattre de ce point.)
	bureau		
2	de CLE	21-févr-13	Présentation du stage « plan d'eau » et organisation d'un comité de suivi du stage
2	bureau de CLE	21-févr-13	♥ Questions diverses
3	CLE	11-mars-13	Ä Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 12 décembre 2012
3	CLE	11-mars-13	Ä Point d'avancement sur les travaux portant sur les règlements d'eau dans le Marais poitevin.
3	CLE	11-mars-13	o Avis de la CLE sur la liste des ouvrages structurants proposés par les groupes géographiques
3	CLE	11-mars-13	Ä Adoption du rapport annuel d'activité 2012 du SAGE Vendée
3	CLE	11-mars-13	Ä Avis de la CLE à la consultation sur "les questions importantes" du comité de bassin Loire Bretagne
3	CLE	11-mars-13	Ä Questions diverses
3	CLE	11-mars-13	o Présentation du stage « plan d'eau »
6	CLE	24-juin-13	Ä Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 11 mars 2013
6	CLE	24-juin-13	Ä Point d'avancement sur les deux études suivantes :
6	CLE	24-juin-13	o Etude pour vérifier les impacts des lâchers dits « par bâchées » (éclusées) sur la morphologie et la vie biologique du cours d'eau Vendée à l'aval du barrage de Mervent
		,	o Etude relative à la détermination des débits réservés sur le complexe hydraulique de Mervent, phase 1 (NB cette présentation a lieu en même temps que
6	CLE	24-juin-13	celle du comité de pilotage de l'étude)
6	CLE	24-juin-13	Ä Point d'avancement sur l'étude pour la mise en place d'un Contrat Territorial sur l'Aire d'Alimentation de Captage de Saint Martin des Fontaines
			Ä Présentation de l'étude régionale Pays de la Loire de priorisation des bassins versant vis à vis des pesticides (présentation assurée par la DREAL Pays de
6	CLE	24-juin-13	la Loire)
6	CLE	24-juin-13	Ä Mise en place du tableau de bord des SAGE : illustration avec le volet qualité des eaux sur le périmètre du SAGE Vendée
6	CLE	24-juin-13	Ä Questions diverses
6	CLE	24-juin-13	o Programmation d'un bureau de CLE conjoint au comité technique « zones humides » en septembre 2013
6	CLE	24-juin-13	o Signature du CRBV et lancement des actions
9	CLE	09-sept-13	Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 24 juin 2013
9	CLE	09-sept-13	Avis sur le dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau : Retenues de substitution secteur Vendée porté par le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes
9	CLE	09-sept-13	Questions diverses

Ce sont ainsi 33 séances plénières de la CLE qui se sont réunies depuis 1997 (cf. 0) dont 13 réunions de la CLE pour produire le SAGE en tant que tel.

Afin d'élargir la concertation sur les thématiques abordées par le SAGE, des commissions thématiques sont mises en place au tant que de besoin par la CLE. A ce jour, 2 commissions ont été établies par délibération de la CLE :

- Commission technique » zones humides »
- Comité plan d'eau le 11 avril 2013 à 14h00 à la Roche-sur-Yon puis le 9 septembre 2013 à 14h00 à la Roche-sur-Yon

Pour l'année 2013, chacune de ces commissions s'est donc réunie respectivement 0 fois (cf. paragraphe Comité technique à l'échelle de chacun des SAGE page 29) et 2 fois (cf. paragraphe Plans d'eau page 32).

Pour l'année 2014 ou suivantes, il semblerait intéressant de constituer un groupe de réflexion sur le tableau de bord du SAGE.

Avis rendu par la CLE sur les projets de contrat

L'outil Contrat Territorial gestion quantitative (CTGQ) est un outil de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour accompagner les acteurs de l'eau afin d'atteindre ou tendre vers les objectifs du bon état des masses d'eau souterraine.

Le CTGQ « **Nord du Marais poitevin Bassin de la Vendée »** concerne en partie le périmètre du SAGE Vendée.

Ce contrat est porté par le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise pour le volet portant sur la mise en place des réserves de substitution et par la Chambre d'Agriculture de Vendée pour le volet portant sur les économies d'eau et l'animation du projet. Ce premier contrat vise à répondre à un 1^{er} objectif plus ambitieux que celui ceux inscrit dans le SDAGE sachant que la réduction de 30% est un objectif intermédiaire.

Suite au passage au vote (37 votants ; 1 nul ; 2 contre), les membres de la CLE ont donné un avis favorable à ce projet.

Avis rendu par la CLE sur les dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau

Les règles de fonctionnement de la CLE adopté en 29/10/2010 ne prévoient pas de délégation au bureau pour donner un avis sur les dossiers loi sur l'eau. De ce fait, en fonction de la programmation des CLE, et du caractère structurants ou à enjeux du dossier, la CLE a délibéré en séance. Par contre, le bureau a pu être amené à préparer l'avis de la CLE pour en faciliter le débat. En 2013, ce sont 7 dossiers qui ont été transmis à la CLE.

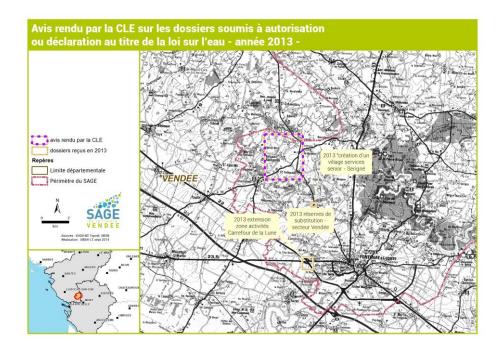
	ORGANIS MES/PERS		
DATE	ONNES	OBJET	catégorie
06/02/2013	DDTM85	copie décision déclaration Communauté de communes Pays Fontenay le Comte - extension zone activités Carrefour de la Lune	dossier de déclaration
26/02/2013	DDTM85	dossier déclaration "création d'un village services senior - Serigné	dossier de déclaration
14/03/2013	DDTM85	copie courrier envoyer à la mairie de Vouvant - récépissé épandage des boues	dossier de déclaration
19/07/2013	DDTM85	dossier + copie récepissé déclaration "amnéagement d'une voie verte entre Fontenay le Comet et Velluire"	dossier de déclaration
22/07/2013	DDTM 85	copie courrier adressé au syndicat mixte VSA - arrêté préfectoral complémentaire déclarant DIG - crezh MP	dossier de déclaration
24/07/2013	DDTM85	dossier de déclaration de DIG nécessitant une demande d'autorisation - création de 9 réserves de substitution - secteur Vendée - demande d'avis	dossier autorisation
30/12/2013	Préfecture de Vendée	Arrêtés préfectoraux 13-DDTM85-712 et 713 déclarant d'intérêt général le projet de création de neuf réserves de substitution sur le bassin de la Vendée en bordure du marais poitevin.	dossier de déclaration

Tableau 3 Récapitulatif des dossiers déclaration ou autorisation soumis à l'avis de la CLE par les services de l'Etat



Au total, ce sont 5 dossiers soumis à déclaration et deux à autorisation qui ont été communiqués à la CLE sur l'année 2013.

La CLE au vu de sa programmation de réunion a formulé un avis sur 1 dossier (déclaration ou autorisation ; cf. ANNEXE 5 : délibération).



CARTE 14 Carte de situation des dossiers soumis à l'avis de la CLE

Avis sur dossiers soumis à consultation

Outre les dossiers au titre de la loi sur l'eau, la CLE peut être sollicitée sur des dossiers par les services de l'Etat ou autres partenaires.

Sur l'année 2013, lors de la séance du 11 mars 2013, plusieurs points à l'ordre du jour concernaient des saisines de partenaires (cf. Tableau 2 ordre du jour des réunions de CLE)

Bilan de la mise en œuvre des dispositions du SAGE

Ces éléments sont disponibles de façon synthétique sous forme de tableau en ANNEXE 8

Calendrier prévisionnel 2014 pour la mise en œuvre du SAGE

Il s'agira sur le reste de l'année 2014 de poursuivre la mise en œuvre du SAGE.

Il devra être anticipé sur la fin de l'année 2013 le calendrier électoral (élections municipales et européennes début 2014 avec le mois de « réserve » de l'administration). De ce fait, la programmation 2014 a fait l'objet d'un débat en bureau de CLE en début d'année pour que la feuille de route soit claire pour tous.

Le tableau ci après présente le calendrier prévisionnel des réunions liées à l'animation de la CLE sur l'année 2014.

Quatre thématiques sont visées sur l'année 2014 :

- Communication : plaquette SAGE à destination des élus
- Plan d'eau : programmation de l'activité suite au stage 2013
- Plan de désherbage : implication de la cellule animation
- Suivi des inventaires des zones humides



Tableau 4 Calendrier prévisionnel année 2014

2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2015
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2 3 3	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3 compo	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4 CLE	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8 admité ou	.8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	comité su	V 9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	<u>l 19dan d'ea</u>	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12 🔳	12	12	12	12	12	12	12	17	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13/1/09	13	13	comité sui
14	14	14	14	14	14	14	14	14	<u> 1 PI II GOU</u>	14	14	¹ ¢lan d'e au
15	15	15	15	15	15	15	15		1. VI VVIV	15	15	1 Blatt a Cay
16	16	16	16	16	16	16	16	16,	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21 📂	21 _	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	2 E ection	§ 23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29		29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	>>>	3 Ection	\$ 30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31		31	J	31		31	31	J	31		31	31

Activités connexes au SAGE - année 2013 -

NB: la liste des réunions pour lesquelles la cellule animation ou le Président de la CLE ont été dûment invitées par courrier se trouve en ANNEXE 7.

Au sein de la cellule animation des SAGE, l'animatrice du SAGE Vendée suit de facon plus précise la mise en œuvre des inventaires (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau. Ce travail est réalisé en lien étroit avec le chargé de mission « zone humide » de la structure porteuse. Il faut, en effet, veiller à la prise en compte des modalités d'inventaires adoptées par les deux CLE en 2010 (SAGE Vendée: 17 mai 2010 modifiée le 15 décembre 2011).

Participation aux réunions niveau régional ou bassin

Le Président de la CLE a assisté au comité de bassin Loire Bretagne à différentes dates sur l'année 2013.

De plus, s'est tenue en 2013 la réunion des présidents CLE et EPTB le 27 mars 13 à Orléans.

Il est aussi convié aux réunions des CLE des SAGE limitrophes et notamment ceux de l'Intersage : SAGE SNMP et du Lay. Ce dernier s'y rend en fonction de ses disponibilités.

Au niveau de l'EPMP, aucune réunion de présidents de cle ni de conférence de le n'a été organisée en 2013.

Par contre, l'animatrice a été conviée à guelques réunions concernant les réflexions sur la mise en place des règlements d'eau groupe GT2 bassin de la Vendée. Au sein de la cellule animation SAGE, c'est l'animateur du SAGE SNMP qui suite plus particulièrement ce dossier.

Pour des raisons d'organisation et/ou charge de travail, l'animatrice n'a pu assister aux différents rencontres et réunions d'animateurs auxquelles elle était invitée (rencontre animateurs SAGE, ONEMA, Orenva, etc).

Suivi d'études de mise en œuvre du SAGE

Etudes continuité écologique

Le syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes porte une étude sur la continuité écologique sur un certain nombre d'ouvrages du Marais poitevin. La porte de Boisse, positionnée sur le territoire de la commune de Fontenay le comte fait l'objet d'un diagnostic dans ce cadre. Cette étude a été suivie par l'animateur du SAGE SNMP pour le compte de la cellule animation.

Une réunion sur ce dossier s'est tenue le 12/09/2013 à 14h.

Etude lâchés par bâchées et révision des débits réservés sur le complexe hydrauliques de Mervent

Cette étude était en cours sur l'année 2013.

Mise en place du CRBV

Le périmètre du SAGE Vendée est en presque totalité dans la région Pays de la Loire.

Cette région a mis en place un outil financier de mise en œuvre des SAGE : le Contrat régional de bassin versant (CRBV).

La Commission Locale de l'Eau a validé le contenu du CRBV le 1er octobre 2012 Le contenu du dossier a été présenté aux élus de la région le 04 décembre 2012 à Nantes

La préservation de l'eau mobilise la Région

L'or bleu est au cœur des préoccupations régionales. Hier, trois contrats des bassins versants du Lay, de la Vendée et de la Sèvre niortaise ont été signés.

Pourquoi ? Comment ?

Quelle est la qualité de l'eau dans le département ?

En mars dernier, l'Union européenne a épinglé la Vendée sur la qualité de ses eaux, 10% seulement du réseau fluvial vendéen est en conformité parfaite avec la directive-cadre européenne de l'eau. Le risque de pénurie d'eau potable est très faible mais Bruxelles a serré la vis et fixé des obiectifs.

D'ici à 2017, les autorités vendéennes devront atteindre un seuil de 49% d'eaux courantes en bon et très bon état écologique. Le défi n'est pas mince et les acteurs régionaux sont bien décidés à réagir. Hier matin, ils ontsigné trois CRBV, entendez Contrats régionaux de bassins versants.

Comment fonctionnent ces contrats?

Le principe est simple. L'alimentation hydraulique du Marais poitevin est assurée par un bassin versant dont une partie se situe en Pays de Les objectifs des CRBV sont nomla Loire. Ce bassin est divisé en trois breux. Globalement, leur mise en Sage (Schéma d'aménagement et pratique va permettre d'améliorer la



MM. Souchet, Richard, Morin, Auxiette, Hocq et Martineau ont signé les contrats hier matin, à la maison des libellules de Chaillé-sous-les-Ormeaux

de gestion des eaux). Il y a le Sage du Lay, le Sage de la rivière Vendée et enfin celui de la Sièvre niortaise. Elaborés dès 1997, ils ont été validé en février dernier. Les trois contrats signés hier en sont le prolongement. A eux trois, ces contrats vont permettre la réalisation de 77 actions portées par 59 maîtres d'ouvrage pour un budget total de 9,5 millions d'euros et une subvention régionale de plus de 3,2 millions d'euros.

Que doivent-ils permettre?

qualité de l'eau, de préserver le décor naturel, de restaurer les milieux aquatiques et d'optimiser la gestion hydraulique. En bref, « d'améliorer la biodiversité, notre assurance-vie à tous », résume Jean-Pierre Le Scornet, vice-président de la commission territoire et environnement

La signature de ces contrats va également permettre de « rendre lisible et intelligible aux yeux du public les actions de la région », souligne Jacques Auxiette, président du conseil régional des Pays de la Loire. Si l'enieu est de taille, c'est aussi et surtout parce que l'eau dont il est question est celle que nous buvons.



par le président et l'animatrice.

Le dossier ainsi que celui du SAGE SNMP et SAGE Lay a été signé officiellement par les élus le 02/05/2013 à Chaillé sous les Ormeaux.

Suivi des contrats liées aux masses d'eau

Masses d'eau superficielles

A l'échelle du bassin versant du SAGE Vendée, 7 masses d'eau de cours d'eau ont été recensées. En 2009, l'état écologique de ces masses d'eau a été évalué par les services de l'Agence de l'Eau et l'Etat. Les résultats de cette évaluation sont les suivants :

- 5 masses d'eau sont considérées comme en état moyen (cf. CARTE 12),
- 2 masses d'eau comme en état médiocre (cf. CARTE 13),

Cette évaluation est à contraster car les données sur le bassin versant ne sont pas suffisantes pour qualifier de façon correcte l'état. Il a donc été affecté un niveau de confiance qui est faible pour les masses d'eau concernées.

De gros efforts sont donc à réaliser pour espérer atteindre le bon état écologique dans les délais objectifs qui ont ensuite été attachés à ces cours d'eau (ou tronçons de cours d'eau). En effet, il est demandé que 3 masses d'eau de cours d'eau atteignent le bon état écologique en 2015 et 4 supplémentaires en 2021 sachant que l'état des lieux identifie cinq classes d'**Etat écologique** = 1 très bon état ; 2 : bon état ; 3 : moyen ; 4 : médiocre ; 5 : mauvais ; U : inconnu /pas d'information.

Masses d'eau souterraines

Quatre masses d'eau souterraines sont présentées en totalité ou pour partie sous le territoire du SAGE Vendée.

En 2009, l'état de ces masses d'eau a été évalué par les services de l'Agence de l'Fau et l'Etat

Une partie des masses d'eau (celles inscrites dans les formations sédimentaires au sud du périmètre) ont été considérées comme étant dans un état médiocre, sans amélioration significative et durable perceptible au cours des dernières années. L'autre partie des masses d'eau (celles inscrites dans les formations du socle armoricain et bassin d'effondrement du Chantonnay, au nord du périmètre) ont été considérées comme étant en bon état.

Le bassin versant est donc caractérisé soit par un respect du délai pour 2015 ou par des reports de délai pour l'atteinte du bon état global. Ainsi, les échéances sont réparties comme suit :

- 2015 pour 2 masses d'eau,
- 2021 pour 1 masse d'eau,
- 2027 pour 1 dernière masse d'eau (cf CARTE 12).

Préambule

L'Agence de l'eau accompagne les porteurs de projets pour le montage et la réalisation d'opérations territoriales de réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. L'échelle d'intervention est le bassin versant ou l'aire d'alimentation de captage. Ces projets comportent deux phases :

- La phase d'élaboration, préalable à la signature du contrat (études, mobilisation des acteurs) ;
- La phase de mise en œuvre du contrat.

Le contrat territorial peut concerner une ou plusieurs thématiques. Il est conclu pour une durée maximale de 5 ans avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.

Sur le bassin versant de la Vendée, il existe plusieurs contrats à différents niveaux d'avancement :

Contrat territorial milieux aquatiques :

- -CTMA de la Longèves
- CTMA Vendée Mère en réflexion

Contrat territorial pollutions diffuses:

• Captage prioritaire de Saint Martin (communes de Saint Martin des Fontaines et de Marsais Sainte Radegonde)

Contrat Territorial Gestion Quantitative

• CTGQ « Nord du Marais poitevin Bassin de la Vendée »

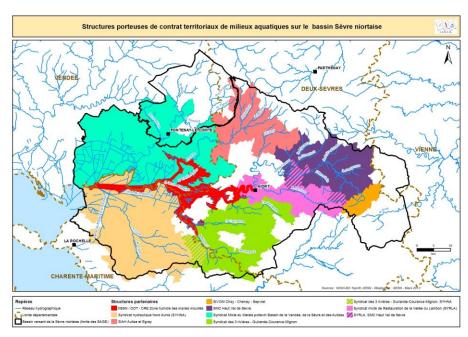
Suivi du CTGQ « Nord du Marais poitevin Bassin de la Vendée »

La cellule animation du SAGE a été associée au suivi des études d'élaboration du CTGQ. Il est a noté que dans le cadre de la mutualisation des moyens entre les deux CLE, c'est l'animateur du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin qui a suivi ce dossier. Comme vu précédemment, ce CTGQ est porté par le syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes. Ce contrat concerne avant tout le bassin versant de la Longèves.



CARTE 15 CTGQ sur le périmètre du SAGE Vendée





CARTE 16 Structures portants des CTMA sur le périmètre du SAGE Vendée et SNMP

Suivi du Contrat Territorial Longèves

Pour le Contrat Territorial sur le bassin de la rivière Longèves, l'animatrice a participé activement à la réunion de comité de pilotage CTMA Longèves, suivi n°1 le 10/12/2013 à 10h à l'Hermenault.

Réflexion pour la mise en place d'un Contrat Territorial sur l'aire d'alimentation de captage de Saint Martin

L'animatrice a participé à plusieurs réunions de comité technique sur ce projet et suivi les comités de pilotage.

Par contre, elle n'a pas participé aux groupes techniques (agricoles et non agricoles) mis en place pour la phase d'émergence de ce projet ; sa contribution aux réflexions est passée par des échanges réguliers avec l'animatrice du Contrat.

Par contre, les inventaires « zones humides » étant en cours sur les deux communes concernées, des points techniques réguliers ont aussi été réalisés avec l'hydrogéologue de Vendée Eau pour fiabiliser la donnée d'état des lieux sur cette AAC.

De plus, le dossier devant recevoir l'avis de la CLE, ce point à l'ordre du jour a fait l'objet d'échanges techniques entre le porteur du CT et la cellule SAGE. La délibération de la CLE était prévue pour début 2014.



Figure 3. relais d'information sur le site web de l'IIBSN

Figure 4. visite du champ captant de Saint Martin en 2013 (assurée par Lithologic et Vendée eau)

Réflexion pour la mise en place d'un Contrat Territorial sur la masse d'eau Vendée-Mère

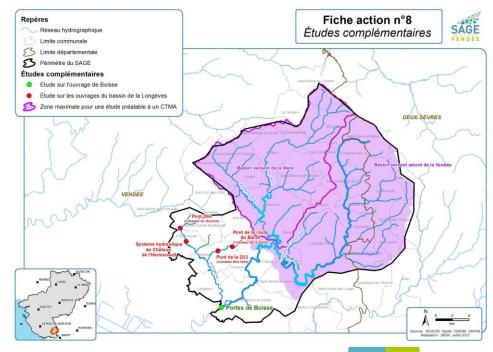
Le président de la CLE en tant aussi que Président du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes a poursuivi le travail d'accompagnement des communes en amont de Fontenay le Comte pour que





De plus, la cellule animation du SAGE a pu échanger avec le technicien de rivière sur les enjeux émergeants sur ce bassin versant et l'ensemble des données disponibles au tableau de bord du SAGE (réunion le 9 août 2013).

CARTE 17 Périmètre du futur CTMA Vendée-Mère



Bilan de l'activité Etude « zones humides »

La réalisation des inventaires « zones humides » des communes est actuellement le dossier le plus important en termes de temps et moyens humains engagés par la cellule SAGE : l'ensemble du personnel de la cellule SAGE, et pour partie la Direction de l'IIBSN, participent activement au suivi et à l'avancement de ce dossier.

Au sein de la cellule animation des SAGE, c'est l'animatrice du SAGE Vendée qui suit de façon plus précise la mise en œuvre des inventaires (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau. La cellule est en effet particulièrement attentive à la prise en compte des modalités d'inventaires adoptées par les deux CLE en 2010.

Comité technique à l'échelle de chacun des SAGE

Il était prévu le deuxième comité technique zones humides du SAGE Vendée sur l'année 2013. Ce dernier a eu lieu le 10 janvier 2014.

Suivi et accompagnement des inventaires à l'échelle communale

Le travail de l'animatrice consiste en l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de l'inventaire. Deux cas de figure se présentent du fait de l'organisation actée dans les « modalités d'inventaires ».

Communes prioritaires

Lorsque la commune est considérée comme « prioritaire », cette tache revient au chargé de mission « zones humides » (cf. rapport d'activités de ce dernier).

L'animatrice assiste aux réunions des communes concernant le périmètre du SAGE Vendée dans le but d'acquérir une meilleure connaissance du territoire.

Communes dites « non prioritaires » ou « secondaire »

Par contre, pour les communes dites « non prioritaires » ou « secondaire », l'Institution offre une possibilité de délégation de maîtrise d'ouvrage qui vaut « regroupement » pour les financeurs. Le Conseil d'administration de l'Institution a approuvé ce principe le 17 juin 2010.

Le tableau suivant identifie, sur le périmètre du SAGE Vendée les réunions pour lesquelles l'animatrice était présente (en rose) :

Figure 5. Communes engagées dans la réalisation des inventaires et présence de l'animatrice (en rose)

de p	CGSN_C OM	NOM_COM	Etape 3 : 1ère réunion Groupe d'acteurs	Etape 4 : Groupe d'acteurs réunion terrain	reunion exploitant agricole	Etape 6 : 3nd réunion Groupe d'acteurs	Etape 8 : Conseil municipal	Etape 9 : Comité technique	Etape 10 : CLE
		COULONGES-SUR-						prévision	prévision
	79101	L'AUTIZE	04/11/2013	06/11/2013	06/11/2013	05/03/2014	14/04/2014	2015	2015
Total 79									
	'							prévision	prévision
	85033	BOURNEAU	18/09/2013	24/09/2013	03/10/2013	11/02/2014	27/02/2014		2015
	<u> </u>							10/01/2014	, ,
	85059	LA CHATAIGNERAIE	21/02/2013	28/02/2013	aucune	18/09/2013	12/11/2013	VND	VND
	'	FONTENAY-LE-					16 mai 2013 +	10/01/2014	20/01/2014
	85092	COMTE	24/10/2012	30/10/2012	19/11/2012	20/03/2013	21 novembre	VND	VND
	63092	COMITE	24/10/2012	30/10/2012	19/11/2012	prévision	2013	prévision	prévision
	85110	L'HERMENAULT	24/09/2013	01/10/2013	09/10/2013	•	19/02/2014	•	2015
	63110	LIILKIVILNAOLI	24/03/2013	01/10/2013	09/10/2013	2014	19/02/2014	2013	2013
	85136	MARILLET	27/09/2012	18/10/2012	commun avec la réunion sur le terrain	14/02/2013	16/04/2013	10/01/2014 VND	30/01/2014 VND
		MARSAIS-SAINTE-	,,,,,,					10/01/2014	
		RADEGONDE	03/05/2012	10/05/2012	11/05/2012	09/07/2013	04/10/2013		VND
					, ,		. , .,	prévision	prévision
	85184	PUY-DE-SERRE	14/02/2013	19/02/2013	22/02/2013	19/07/2013	18/03/2014		2015
		SAINT-HILAIRE-DES-						10/01/2014	30/01/2014
	85227	LOGES	04/10/2012	11/10/2012	16/10/2012	20/03/2013	01/07/2013		VND
		SAINT-MARTIN-DES-						prévision	prévision
	85245	FONTAINES	09/04/2013	16/04/2013	23/04/2013	17/09/2013	21/11/2013	2015	2015
		SAINT-MAURICE-LE-				26/09/2013 +		10/01/2014	30/01/2014
	85252	GIRARD	02/05/2013	10/06/2013	11/06/2013	29/10/13	09/12/2013		VND
		SAINT-PIERRE-DU-						10/01/2014	30/01/2014
	85264	CHEMIN	20/02/2013	27/02/2013	01/03/2013	25/06/2013	19/08/2013	VND	VND
		SAINT-SULPICE-EN-						10/01/2014	30/01/2014
	85271	PAREDS	08/06/2012	15/06/2012	22/06/2012	27/11/2012	08/01/2013	VND	VND
Tota	al 85								

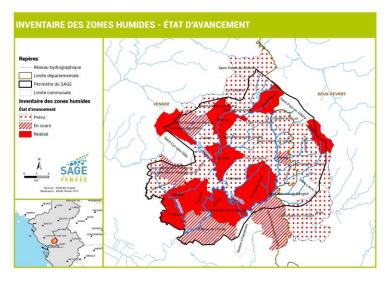


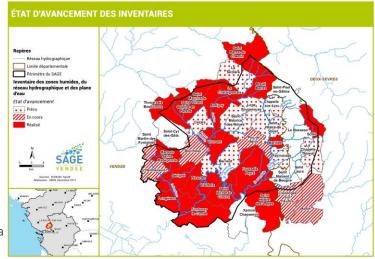
L'animatrice a travaillé aussi avec d'autres regroupements de communes dont notamment :

- Le Pays Haut Val de Sèvre (79) : vérification des données
- Le Pays de Gâtine (79) : vérification des données
- IIBSN: lancement d'une consultation en DMO pour le compte d'un certain nombre de communes du SAGE SNMP et SAGE Vendée en février – mars 2013; réunion de calage avec le prestataire retenu

Les cartes ci-après font le bilan de l'état d'avancement de la démarche début 2013 et fin 2013.

CARTE 18 Etat d'avancement – inventaire des zones humides début et fin 2013





A ce jour, les inventaires se déroulent globalement dans de bonnes conditions, même si quelques difficultés sont apparues sur deux ou trois communes où quelques agriculteurs peuvent ponctuellement contester l'expertise ou les fondements théoriques même de cette expertise (définition pédologique de la zone humide).

D'autre part, lors des réunions de concertation organisées localement ou au sein des groupes communaux, les agriculteurs nous font systématiquement part de leur appréhension quant à d'éventuelles futures contraintes réglementaires sur les parcelles classées en zones humides ;

Prévisionnel en 2014

- suivi de la DMO: relation avec les élus, le prestataire et partenaires
- Réalisation des états d'avancements pour les partenaires institutionnels (AELB, conseils généraux, etc ...)
- Suivi de l'ensemble des réunions des groupes d'acteurs pour les communes sur le périmètre du SAGE Vendée

« Porté à connaissance » des modalités d'inventaires

Afin que les « modalités d'inventaires » soient bien considérées comme l'unique cadre méthodologique pour l'inventaire des zones humides, l'animatrice continue de prendre contact avec un ensemble de partenaires qui peuvent être prescripteurs de l'inventaire.

Il s'agit notamment des services de l'Etat, instructeurs des documents d'urbanisme.

Participations à des journées techniques sur la thématique « zones humides » ou biodiversité

Pour la cellule animation des SAGE, l'animatrice ainsi que la chargé de mission « zones humides » de l'IIBSN bénéfice de formation auprès d'experts. Une journée d'expertise pédologique sur le terrain a été mise en place pour la reconnaissance des sols des zones humides à Saint Pardoux (SAGE SNMP) avec



Rapport annuel • a

l'appui de M. Laurent Caner, pédologue à l'université de Poitiers. Ces formations sont nécessaires afin d'éviter les « pièges » de la description des sols hydromorphes.

Outils de pré-localisation : Indice de confiance

Sur la partie socle, il s'avère que les pré-localisations Agrocampus Ouest et DREAL Pays de la Loire sont les deux outils les plus fiables et de bonne qualité. Par contre, l'outil de pré localisation fourni par l'Agrocampus est trop imparfait sur des secteurs planes et en contexte sédimentaire.

Face à ce constat, l'animatrice a travaillé avec l'appui de la géomaticienne à la réalisation d'un outil de pré localisation sur la base d'un croisement de données exploitable à l'échelle d'une commune.

Pour chaque nouvelle commune qui se lance dans l'inventaire, la carte d'indice de confiance est établie par la géomaticienne et vérifiée par l'animatrice notamment sur les seuils de pondération affectés aux données structurelles.

Tableau de bord des SAGE

Tableau de bord des SAGE et bilans annuels

NB : Le travail présenté ci-après est réalisé essentiellement par ou sous le contrôle de la géomaticienne de la cellule d'animation des SAGEs.

Le tableau de bord est un outil du SAGE qui permet :

- de suivre la mise en œuvre des préconisations,
- d'évaluer l'efficacité des préconisations dans l'atteinte de l'objectif,
- de communiquer sur l'avancement de la mise en œuvre du SAGE et sur l'état de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages,
- de contribuer à adapter les orientations futures de gestion du bassin versant.

Pour amorcer cette réflexion, un important travail de collecte de données, d'effort de synthèse et de rationalisation/automatisation de la collecte concernant la gestion qualitative et quantitative de eaux, la gestion des inondations ou encore les zonages réglementaires ou la gestion de l'espace (drainage, captages d'eau,...) a été initié depuis 2010.

Voici un état d'avancement pour l'année 2013

Thème	Exploitation envisagée	Réalisation		
Evaluation des masses d'eau	Fiche synthétique par masse d'eau	Oui		
Qualité de l'eau	Localisation des points de suivi	Oui		
	Cartes de résultats SEQ'Eau	Oui		
	Graphiques des données brutes	Oui		
Quantité	Localisation des points de suivi	En cours		
	Volumes prélevés/consommés	A mettre à jour		
Milieux aquatiques	Localisation des contrats	Oui		
	Ouvrages hydrauliques	En cours		
Espèces végétales envahissantes	Localisation des observations	Oui		
Poissons migrateurs	Cartes de classement des cours d'eau	Oui		
	Equipement des ouvrages	En cours		
	Suivis piscicoles	Données récupérées à exploiter		
Inondations / risques	Cartes des différents documents (PPRI, PCS, DICRIM, AZI)	Oui (2010) / A mettre à jour		
	Cartes des arrêtés de catastrophe naturelle	Oui (2010) / A mettre à jour		
Agriculture	MAE, Surfaces irriguées, évolution de l'occupation du sol	Non		
Haies	Localisation	Non		
Pesticides	Carte des communes ayant un plan de désherbage	Oui		
	Volume vendus, points de ventes	Non		
Assainissement	Structures compétentes	Oui		
	Localisation et description des STEP	Non		
AEP	Structures compétentes	Oui		
	Volumes produits, exploités	Non		
Zones humides	Etat d'avancement des inventaires	Oui		
	Localisation des zones humides	Non (pas de compilation des données des inventaires)		
Espaces naturels	Avancement des inventaires communaux	Non		
	Zones protégées, zones de préemption	Oui		
Plans d'eau	Localisation	En cours		
	Description, usages	Non		
Occupation du sol	Documents d'urbanisme	Non		
	Suivi de l'urbanisation	Non		
	Drainage	Non		
Industries	Localisation, Capacités des STEP situées à proximité	Non		

Figure 6. Indicateurs définis dans le cadre des deux SAGE ; en vert, les indicateurs déjà intégrés, en jaune les indicateurs en cours de traitement, en gris les indicateurs non abordés en 2012.

Un certain nombre d'exemple de cartes thématiques permettant d'illustrer ces travaux sont présentés tout au long du présent rapport.



Autres thématiques

Plans d'eau

En 2012, la CLE s'est saisi de la question de la définition des volumes prélevables suite à un courrier de M. le préfet de la Vendée en date du 14 mars 2012. Pour ce faire, une demande de cadrage sur les aspects méthodologiques a été adressée au directeur de l'EPMP (et copies « à qui de droit ») afin d'initier cette étude de façon cohérente avec les SAGE limitrophes, notamment ceux du marais poitevin. Sans réponses, la CLE a tout de même souhaité avancer sur la problématique quantitative d'autant plus la demande en volume est importante au niveau de l'eau potable tout comme au niveau du monde agricole. Il a été fait le choix de travailler sur les plans d'eau. En effet, en secteur bocager, ces éléments sont à analyser au vu de leur impact potentiel sur l'hydrologie.

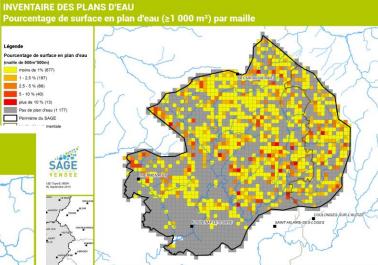
Un stagiaire a donc été recruté pour une période de 6 mois sur l'année 2013 pour une première phase de travail. Dans ce délai, les points suivants ont pu être abordés :

• Valorisation de l'ensemble de la connaissance disponibles : étude de 2005,

- étude dans le cadre des inventaires « zones humides », données de l'administration, etc.
- Réalisation d'une base de données complète pour une utilisation pérenne, commune aux deux SAGE et répondant à toutes les exigences
- Description de la gestion, des usages, de l'alimentation...

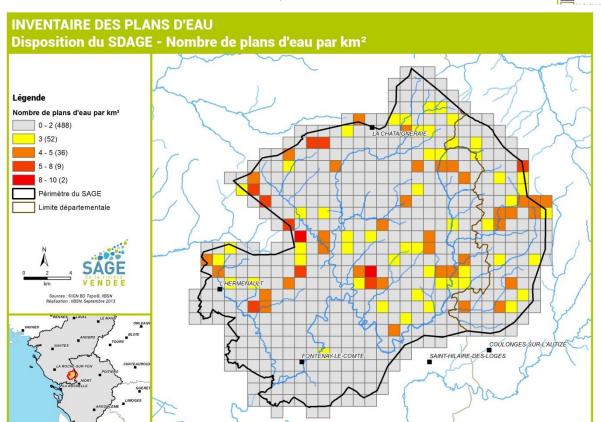
Un certain nombre de carte produite dans le cadre de ce stage permettent d'alimenter le tableau de bord du SAGE (cf. cartes ci-dessous).

CARTE 19 disposition du SDAGE nombre de plans d'eau par km²



CARTE 20 pourcentage de surface en plan d'eau (>= 1000 m²) par maille

Pour faire connaître ce travail sur le périmètre du SAGE, une phase de terrain a été mise en place. Audelà de l'information communiquée aux maires concernés, le stagiaire a rencontré et/ou contacté un certain nombre de propriétaires de plans d'eau pour un recueil d'information précis sur quatre bassins versant « test ».



Au final, une première approche « empirique » a permis d'estimer le volume d'eau stocké dans les plans d'eau sur le périmètre du SAGE Vendée : entre 3,9 M m3 et 7,4 M m3

Prévisionnels 2014

Pour l'année 2014, ce chiffre doit donc être précisé. L'objet de travail sera de travailler en priorité sur les capacités volumique des plan d'eau définies soit par une estimation statistique plus fine ou soit à l'aide de mesures *insitu* lors d'une campagne de terrain de bathymétries de plans d'eau. Ce dernier point nécessite l'intervention d'un prestataire de services compétent et disposant du matériel dédié à une telle mission. Afin de préparer cette phase de terrain, il est prévu de faire signer une convention de passage aux propriétaires des pièces d'eau. Afin de caractériser au mieux les modes d'alimentation en eau des plans d'eau, les autres sources de données non exploitées jusqu'à présent sont compilées. Il est envisagé aussi d'être plus précis sur l'état de connexion du plan d'eau au réseau hydrographique (cours d'eau ou fossé).

Un groupe de travail technique est constitué au sein du « comité de suivi » dont la composition a été validée en CLE afin de suivre ces travaux. En parallèle à cela, les Maires seront informés de l'étude avant tout passage sur le terrain.

Actions de communication

Mise à jour site internet

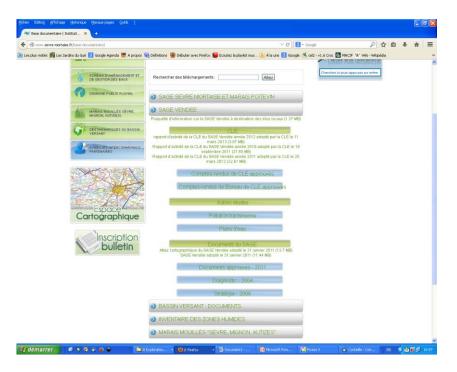
La structure porteuse du SAGE a mis en place depuis plusieurs années un site internet. Une page est dédiée au SAGE Vendée.



Cette page permet avant tout de prendre connaissance de la mission portée par l'IIBSN. Le court texte identifie l'actualité le concernant.

La base documentaire, par contre, permet le stockage de tous les documents produits par la cellule animation SAGE. Y sont bancarisés : les comptes rendus de réunion ; les études





Les documents du SAGE Vendée présentent de faibles taux de téléchargement. Toutefois, il faut savoir que sur l'année 2013, le rapport d'activités a fait l'objet du plus de téléchargement (39 fois).

Les données du SAGE sont mises à jour sur le site national gest'eau http://www.gesteau.eaufrance.fr/

Enfin, à fréquence mensuelle, il est envoyé une lettre d'info sur les activités de l'IIBSN à l'ensemble des personnes préalablement inscrites. Ce bulletin d'information accorde une partie au SAGE Vendée.

Réunions

Dans le cadre des inventaires des zones humides, les réunions du groupe d'acteurs locaux sont l'opportunité pour l'animatrice de rappeler les dispositions des SAGE et du SDAGE et de débattre sur des sujets concernant la gestion de l'eau sur le territoire.

Les réunions en conseil municipal sont une occasion privilégiée de pouvoir mettre en évidence les points de la gestion de l'eau qui doivent être pris en compte dans le document d'urbanisme.

Mise en place de la charte graphique

Un marché a été lancé en 2012 afin de mettre en place une charte graphique pour les 2 SAGE. Après avoir suivi sur l'année 2012 la production de la prestataire, la charte graphique a été appliquée sur tous les documents produits pour le SAGE Vendée courant 2013.

Prévisionnel 2014

Du fait du contexte des élections municipales de 2014, les conseils municipaux vont se former et de nouveaux élus vont intégrer la CLE. De ce fait, il est envisagé l'édition d'une plaquette dont l'objectif est de présenter de façon simple ce qu'est un SAGE et une CLE.

Revue de presse

La revue de presse en ANNEXE 9est loin d'être complète mais permet de donner une vision des actions du SAGE et de ces partenaires dans la gestion de l'eau. Sur l'année 2013, elle concerne, avant tout, les inventaires de zones humides et l'assainissement.



ANNEXE 1. Règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Vendée

Règles de fonctionnement de la CLE adoptées en séance plénière le 29 octobre 2010

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

DU BASSIN DE LA RIVIERE VENDEE

REGLES DE FONCTIONNEMENT

DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

(en application de l'article R.212-32 du Code de l'Env.)

ARTICLE 1 – LES MISSIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.
ARTICLE 2 - MEMBRES DE LA COMMISSION
ARTICLE 3 – SIEGE
ARTICLE 4 - LE PRESIDENT
ARTICLE 5 - FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
ARTICLE 6 – BUREAU
ARTICLE 7 - GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE ET COMMISSIONS
ARTICLE 8 - COMMISSION DE COORDINATION DES SAGE MARAIS POITEVIN ET ETABLISSEMENT
PUBLIC DE L'ETAT «MARAIS POITEVIN»
ARTICLE 9 - MAITRISE D'OUVRAGE DES ETUDES, DES DOCUMENTS DU SAGE ET DES ANALYSES
THEMATIQUES
ARTICLE 10 – GESTION FINANCERE
ARTICLE 11 – MISE EN ŒUVRE ET SUIVI
ARTICLE 12 - REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
ARTICLE 13 - MODIFICATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT
ARTICLE 14 - COMMUNICATION

ARTICLE 1 - LES MISSIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Les missions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sont l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la rivière Vendée. La CLE est également consultée pour information ou avis dans le cadre de différentes procédures réglementaires qui partiagnéeles.

Elaboration ou révision du SAGE

A cet effet, la Commission élabore un dossier dont la composition est fixée à l'article R.212-40-2 du code de l'environnement (rapports, documents graphiques et avis) et le soumet à l'approbation de l'autorité préfetdreile.

La CLE:

- · dynamise le processus d'élaboration ou de révision du SAGE,
- définit les axes de travail
- consulte les partenaires institutionnels et les autres parties prenantes du territoire,
- · élabore, construit et rédige les documents du SAGE.

1

Règles de fonctionnement de la CLE adoptées en séance plénière le 29 octobre 2010

Mise en œuvre et suivi

La CLE est chargée de veiller à l'application opérationnelle des orientations du SAGE et de suivre la mise en œuvre du programme d'actions.

En ce sens elle

- organise le suivi du SAGE,
- promeut et vulgarise les mesures et dispositions préconisées dans le SAGE par une communication adaptée.
- · facilite les adaptations et les révisions ultérieures.

Le suivi de l'application du SAGE est effectué grâce à un tableau de bord validé par la CLE.

ARTICLE 2 - MEMBRES DE LA COMMISSION

La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles is ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Les fonctions des membres de la Commission Locale de l'Eau sont gratuites.

ARTICLE 3 - SIEGE

Le siège de la Commission Locale de l'Eau est fixé à :

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise Maison du Département, BP 531, 79021 NIORT Cedex.

ARTICLE 4 - LE PRESIDENT

Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu pour la durée du mandat de la CLE par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux lors de la première réunion constitutive de la Commission. Il doit appartenir à ce même collège

Le scrutin est majoritaire à deux tours et a lieu à bulletins secrets. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procéde à un troisieme tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorite relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Le Président conduit la procédure d'élaboration du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, par la Commission Locale de l'Eau. Il est assisté pour cette mission par un Bureau.

Il préside à toutes les réunions de la Commission, représente la Commission dans toutes ses missions de représentation externe ou désigne son représentant parmi les membres de son collège. Le président signe tous les documents officiels qui engagent la Commission.

En cas de démission du Président ou cessation de son appartenance à la CLE, cette dernière procède à l'élection de son successeur lors de sa prochaîne réunion.

Le Président est assisté par deux Vice-Présidents (premier Vice-Président et second Vice-Président) élus per les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, dans les mêmes conditions que le Président et pour la même durée.

.

Règles de fonctionnement de la CLE adoptées en séance plénière le 29 octobre 2010

En cas d'empêchement du Président, ce dernier désigne un des deux Vice-Présidents pour toute fonction qu'il ne peut assurer. En cas de démission du Président, le premier Vice-Président assure le suivi des dossiers et conyque le prochaine réunion de la CLE en vue de l'élection du noyeau Président.

ARTICLE 5 - FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le Président fixe les dates et les ordres du jour des séances de la Commission. Les convocations sont envoyées par voie postale quinze jours au moins avant la réunion. La Commission se réunit au moins une fois par an

Chaque année, la CLE établit son programme de travail pour l'année suivante (sont notamment concemés les études, les problèmatiques prioritaires à aborder et la communication envisagée,...).

La Commission est saisie, par le Président, au moins :

- · lors de l'élaboration du programme de travail
- à chaque étape de ce programme, pour connaître les résultats des différentes études et délibérer sur les options envisagées.
- à la demande du quart des membres de la Commission sur un sujet précis.

Les délibérations de la Commission sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix.

Toutsfois, la Commission ne peut valablement délibèrer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du schema d'aménagement et de gestion des eaux que si les deux fiers au moins de ses membres sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint après une seconde convocation envoyée dans un délai de huit jours avant la date de la réunion, la Commission peut valablement délibèrer quel que soit le nombre des membres présents ou représents.

Les votes se font à main levée sauf demande contraire d'un des membres, adoptée à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

La CLE auditionne des experts en tant que de besoin ou à la demande de cinq au moins des membres de la Commission

Tout membre de la CLE peut présenter au Président une question, proposition ou motion en vue de son inscription à l'ordre du jour. Si la demande est portée par 1/4 au moins des membres de la CLE, l'inscription est obligatoire.

Au début de chaque séance, la CLE adopte le procès verbal ou compte-rendu de la séance précédente et approuve l'ordre du jour qui lui est proposé.

Les séances de la CLE sont réservées à ses membres et ne sont donc pas publiques. Des séances (ou des parties de séance) peuvent être rendues publiques si le Président ou la majorité des membres de la CLE le souhaite.

Les structures représentées en CLE et les services des structures ayant une compétence « eau » peuvent assister aux travaux en qualité d'observateurs ou d'experts sur invitation du Président.

Les procès-verbaux des réunions de CLE et les documents nécessaires au fonctionnement de la CLE seront mis en téléchargement sur un site spécifique ou envoyés par courrier aux membres qui en formulient la demande

Si la séance de la CLE ne peut pas se tenir pour raison de cas de forces majeures (notamment climatiques), elle peut se réunir, sur le même ordre du jour, sans tenir compte du délai de 15 jours.

Rèzles de fonctionnement de la CLE adoptées en séance plénière le 29 octobre 2010

ARTICLE 6 - BUREAU

Il est créé un bureau, chargé de préparer les dossiers et les séances de la Commission Locale de l'Eau. Il est assisté dans ses tâches d'une cellule d'animation administrative et technique.

Le Président décide de réunir le bureau à toutes fins utiles.

Le bureau n'est pas un organe de décision, il ne peut en aucun cas prendre de délibération, prérogative exclusive de la CLE. Toutefois, le bureau peut recevoir délégation pour répondre aux demandes d'avis que doit émettre la CLE. Les règles de fonctionnement sont alors modifiées pour identifier ces délégations.

Le bureau peut entendre et se faire assister dans ses travaux par toute personne qualifiée.

Il est composé de 13 membres :

- 7 membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux élus au sein du collège.
- 3 membres du collège des représentants des usagers élus au sein du collège.
- 3 membres du collège des représentants de l'Etat désignés par le Préfet coordonnateur du SAGE

Le Président du bureau est le Président de la CLE. Le Vice-Président du bureau est le premier Vice-Président de la CLE. Le Président fixe les dates et les ordres du jour des séances du bureau qui sont envoyés au moins 15 jours avant la réunion.

Le Président peut inviter en tant que de besoin une ou plusieurs personnes qualifiées (experts).

Tous les membres titulaires de la Commission Locale de l'Eau sont destinataires des comptes rendus des reunions du bureau. Ceux-ci seront mis en teléchargement sur un site spécifique ou envoyés par courrier aux membres qui en formulent la demande.

ARTICLE 7 - GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE ET COMMISSIONS

La Commission Locale de l'Eau peut créer, en tant que de besoin :

- des groupes de travail technique composés de membres de la CLE, d'organismes ou personnalités extérieurs à la CLE.
- des Commissions géographiques ou thématiques chargées de l'examen de questions particulières.

Les travaux de ces structures ont pour objet d'apporter tous les éléments d'appréciation nécessaires aux décisions du bureau et de la CLE eux-mêmes en associant étroitement à cette expertise les acteurs du territoire.

ARTICLE 8 - COMMISSION DE COORDINATION DES SAGE MARAIS POITEVIN ET ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'ETAT « MARAIS POITEVIN »

Conformément à la décision prise par le Comité de Bassin Loire-Bretagne portant constitution d'une commission de coordination des trois SAGE du Marais Pottevin, la Commission Locale de l'Eau procédera à la désignation de ses représentants, à raison de :

4

Règles de fonctionnement de la CLE adoptées en séance plénière le 29 octobre 2010

- · deux membres pour le collège des collectivités territoriales dont le Président, et de
- deux membres pour le collège des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations concernées.

Les représentants de la CLE au sein de la commission de coordination rendront compte en tant que de besoin des travaux de la commission de coordination.

Le Président de la CLE est l'interlocuteur privilégié du Président de l'Etablissement Public de l'Etat à caractère administratif pour la gestion de l'eau et de la bioldversité du Marais poitevin. Il rendra compte en tant que de besoin des travaux de cet établissement à la CLE.

ARTICLE 9 - MAITRISE D'OUVRAGE DES ETUDES, DES DOCUMENTS DU SAGE ET DES ANALYSES THEMATIQUES

La Commission Locale de l'Eau confie son secretariat ainsi que la maîtrise d'ouvrages des études et analyses nécessaires à l'élaboration, la mise en cauvre, au suivi ou à la révision du SAGE à l'Institution Interdépartem entale du Bassin de la Sevre niortaise.

A ce titre, l'IIBSN met à disposition de la CLE les moyens matériels et humains.

Une note de cadrage sur les principes de travail, d'accompagnement et d'échanges entre la structure porteuse et la CLE (concernant les aspects budgétaires, l'inanciers, techniques...) est établie à cet effet. Elle est adoptée par le conseil d'administration de la structure porteuse et annexée au présent document.

ARTICLE 10 - GESTION FINANCERE

La cellule d'animation et les études sont portées financièrement par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise. A ce titre, il est nécessaire d'élaborer conjointement les besoins de financement.

Il sera donc mis à l'ordre du jour d'une séance de fin d'année un point sur ce programmé prévisionnel (cf. article 5).

Suite à cette réunion, le Président de la CLE fera une proposition de budget au conseil d'administration de l'IBSN, qui étudiera la possibilité de le mettre en œuvre en fonction des moyens budgétaires qui lui sont allouée.

ARTICLE 11 - MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La CLE est chargée de veiller à l'application des orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux une fois celui-ci approuvé.

La commission étabili un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le perimètre defini par l'arrêté pris en application de l'article R.212-26 ou de l'article R.212-17. Ce rapport est adopté en séance piénière et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassins concernés.

Un bilan annuel des dépenses engagées sera présenté à la CLE par la structure porteuse IIBSN lors de la première réunion de CLE organisée l'année suivante.

Règles de fonctionnement de la CLE adoptées en séance plénière le 29 octobre 2010

ARTICLE 12 – REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES FAUX

Le Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux est révisé ou modifié dans les formes prévues pour son élaboration (article L. 212-6 du code de l'environnement).

Toutefois, le SAGE peut être modifié par le représentant de l'Etat dans le département, après avis ou sur proposition de la commission locale de l'eau, si cette modification ne porte pas atteinte aux objectifs de ce schema (astrice L. 212-7 du code de ferwivonnement).

Enfin, lorsqu'une opération soumise à enquête publique est contraire aux dispositions du règlement du SAGE, le représentant de l'Etat dans le département soumet pour avis à la commission locale de l'eau un projet de modification de ce règlement et de ses documents cartographiques. En l'absence de réponse dans un délai de quatre mois, cet avis est réputé favorable. La déclaration d'utilité publique ou d'intérêt général de cette opération ne peut être prononcée que si l'enquête publique a également porte sur ce projet de modification (article L. 212-8 du code de Tenvironnement).

ARTICLE 13 - MODIFICATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT

En dehors des modifications rendues nécessaires pour se mettre en conformité avec les textes législatifs ou réglementaires en vigueur, les règles de fonctionnement peuvent être modifiées si au moins la moitié des membres de la Commission le demande.

ARTICLE 14 - COMMUNICATION

Afin de donner une culture de l'eau commune à l'ensemble du territoire du SAGE, de mettre en évidence les actions du SAGE, son intérêt mais aussi ses limites, de faciliter la communication et la concertation entre les diverses famille d'acteurs, la CLE met en place des outlis de communication pedagogiques.

ANNEXE 2. Liste de communes du périmètre du SAGE Vendée

DEP_	CGSN_COM	NOM_COM	arrêté de périmètre
79	79012	ARDIN	commune partiellement dans le SAGE VND
	79059	LE BUSSEAU	commune entièrement dans le SAGE VND
	79077	LA CHAPELLE-THIREUIL	commune partiellement dans le SAGE VND
	79101	COULONGES-SUR-L'AUTIZE	commune partiellement dans le SAGE VND
	79263	SAINT-LAURS	commune entièrement dans le SAGE VND
	79269	SAINT-MAIXENT-DE-BEUGNE	commune entièrement dans le SAGE VND
	79286	SAINT-PAUL-EN-GATINE	commune entièrement dans le SAGE VND
	79309	SCILLE	commune partiellement dans le SAGE VND
85	85005	ANTIGNY	commune partiellement dans le SAGE VND
	85033	BOURNEAU	commune partiellement dans le SAGE VND
	85037	BREUIL-BARRET	commune entièrement dans le SAGE VND
	85041	CEZAIS	commune entièrement dans le SAGE VND
	85053	LA CHAPELLE-AUX-LYS	commune entièrement dans le SAGE VND
	85059	LA CHATAIGNERAIE	commune partiellement dans le SAGE VND
	85087	FAYMOREAU	commune entièrement dans le SAGE VND
	85092	FONTENAY-LE-COMTE	commune entièrement dans le SAGE VND
	85094	FOUSSAIS-PAYRE	commune entièrement dans le SAGE VND
	85110	L'HERMENAULT	commune entièrement dans le SAGE VND
	85125	LOGE-FOUGEREUSE	commune entièrement dans le SAGE VND
	85126	LONGEVES	commune entièrement dans le SAGE VND
	85136	MARILLET	commune entièrement dans le SAGE VND
	85137	MARSAIS-SAINTE-RADEGONDE	commune partiellement dans le SAGE VND
	85143	MERVENT	commune entièrement dans le SAGE VND
	85167	L'ORBRIE	commune entièrement dans le SAGE VND
	85176	PISSOTTE	commune entièrement dans le SAGE VND
	85184	PUY-DE-SERRE	commune entièrement dans le SAGE VND
	85205	SAINT-CYR-DES-GATS	commune partiellement dans le SAGE VND
	85227	SAINT-HILAIRE-DES-LOGES	commune partiellement dans le SAGE VND

85229	SAINT-HILAIRE-DE-VOUST	commune entièrement dans le SAGE VND
85245	SAINT-MARTIN-DES-FONTAINES	commune partiellement dans le SAGE VND
85251	SAINT-MAURICE-DES-NOUES	commune entièrement dans le SAGE VND
85252	SAINT-MAURICE-LE-GIRARD	commune partiellement dans le SAGE VND
85256	SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ	commune entièrement dans le SAGE VND
85264	SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN	commune partiellement dans le SAGE VND
85271	SAINT-SULPICE-EN-PAREDS	commune entièrement dans le SAGE VND
85281	SERIGNE	commune entièrement dans le SAGE VND
85289	LA TARDIERE	commune partiellement dans le SAGE VND
85292	THOUARSAIS-BOUILDROUX	commune partiellement dans le SAGE VND
85305	VOUVANT	commune entièrement dans le SAGE VND
85306	XANTON-CHASSENON	commune partiellement dans le SAGE VND

ANNEXE 3. Liste des courriers reçus par la CLE sur l'année 2013

ANNEXE 3.	Liste des courriers reçus par la GLL sur	I diffice 2010		
ENVOI	OBJET	REF	ORGANISMES	PERSONNES
08/02/2013	transmission délibération CLE modif SAGE VND Joletière	Bord-13006 - SAGE VND	SIAEP de la Forêt de Mervent	(vide)
	transmission délibération CLE 12/12/12	SAGE VND	DDTM85	Fany MOLIN
11/02/2013	convocation réunion bureau cle SAGE vnd le 21/02/2013 à 10h à St Michel le Cloucq	ConvocBureauCLEVendee 21/02/2013	Bureau CLE VND	(vide)
12/02/2013	séance plénière CLE SAGE VENDEE 11/03/2013	SAGE VND	ЕРМР	François MITTEAULT
27/02/2013	CRBV Vendée - détail des actions + fiche type contenu dossiers	FG/LM/2013-02-055	Syndicat mixte vendée sèvre autize	(vide)
			Syndicat intercommunal des communes riveraines de la Vendée	(vide)
		FG/LM/2013-02-056	Mairie de Breuil Barret	(vide)
			Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	(vide)
		FG/LM/2013-02-054	Mairie de Fontenay le Comte	(vide)
		FG/LM/2013-02-053	Mairie Saint Hilaire des Voust	(vide)
			Mairie Loge Fougereuse	(vide)
			Mairie La Chapelle aux Lys	(vide)
			Mairie Cezais	(vide)
27/03/2013	dossier réunion président CLE	13-064	(vide)	Jean-Claude RICHARD
	dossiers demande subvention CRBV SAGE Vendée pour commission du 27/05/2013	FG	Conseil Régional Pays de la Loire	Damien MASINSKI
02/04/2013	CRBV SNMP et CRBV VENDEE	FG/LM/2013-03-082	Président du Conseil Régional des Pays de la Loire	(vide)
	Invitation réunion comité suivi stage plan d'eau le 11/04/2013 à 14h à La Roche sur Yon	ConvocComité_Pland4eau 11/04/13	Comité suivi stage plan d'eau Sage Vendée	(vide)
23/04/2013	Invitation réunion indicateurs de suivi du SAGE le 23/05/2013 à 9h30	FG/LM/2013-04-113	(vide)	(vide)
25/04/2013	transmission Délibération CLE SAGE vendée 11/03/2013 questions_importantes	SAGE VND	Comité de bassin Loire Bretagne	Serge LEPELTIER
	caractérisation des plans d'eau, stage GUILLOTEAU Mathieu	SAGE VND	Mairie MARILLET	Genviève BATY

			Mairie BOURNEAU	Gérard GUIGNARD
			Mairie FAYMOREAU	Marie-Thérèse JACOB
			Mairie Puy de Serre	Bernard RUSSEIL
			Mairie FOUSSAIS PAYRE	Daniel AUBINEAU
			Mairie VOUVANT	Gilles BERLAND
			Mairie MERVENT	Joël BOBINEAU
			Mairie Marsais Sainte Radegonde	Charly BODET
			Mairie Breuil Barret	Louis-Marie BRIFFAUD
			Mairie Saint Hilaire de Voust	Christian CHATELLIER
			Mairie LE BUSSEAU	Denis RENOU
			Mairie Saint Pierre du Chemin	Philippe ROCHER
			Mairie SERIGNE	Michel TAPON
26/04/2013	transmission Délibération CLE SAGE vendée 11/03/2013 OH_structurants	SAGE VND	EPMP	François MITTEAULT
30/05/2013	Contribution aux réflexions pour la mise en place d'un contrat territorial sur l'AAC de St Martin des Fontaines	SAGE VND	SIAEP de la Forêt de Mervent	Michel BOSSARD
14/06/2013	Inventaire zh	FG/LM/2013-06-147	Maire de Saint Hilaire des Loges	Bernard BŒUF
25/06/2013	Etude sur la définition des volumes prélevables sur le périmètre du SAGE Vendée	SAGE VND	Préfecture de la Vendée	Bernard SCHMELTZ
27/06/2013	Invitation réunion du comité scientifique zh le 03/07/2013 à 14h	FG/LT/2013-06-161	comité scientifique ZH	(vide)
30/08/2013	Stage plan d'eau Mathieu GUILLOTEAU - note étude	SAGE VND	(vide)	Daniel AUBINEAU
				Joël BOBINEAU
				Guy MOREAU
04/09/2013	convocation réunion comité de suivi stage plan d'eau le 09/09/2013 à 14h à la Roche sur Yon	ConvocComité_PlandEau 09/09/2013 - SAGE VND	Comité suivi stage plan d'eau Sage Vendée	(vide)
16/10/2013	demande données pêches électriques	SAGE VND	DDTM85	Claude MAILLEAU
30/10/2013	Indicateurs suivi SAGE	FG/LM/2013-10-255	CG85	Bruno RETAILLEAU
			CG79	Eric GAUTIER
			PIMP	Yann HELARY
			Vendée Eau	Eric RAMBAUD

			EPMP	Elisabeth BORNE
			Fédé pêche 85	André BUCHOU
			Fédération pêche 79	Pierre LACROIX
22/11/2013	accès données pédologiques AAC Saint Martin	FG/LT/2013-11-284	Vendée Eau	Mme BENATIER
25/11/2013	consultation de la CLE sur les projets d'installations classées pour la protection de l'environnement ICPE	SAGE VND	Préfecture de Vendée	Jean-Benoît ALBERTINI
26/11/2013	station débitmétrique sur la masse d'eau Longèves	SAGE VND	DREAL Pays de la Loire	Hubert FERRY-WILCZEK
	copie courrier concernant la demande de mise en place d'une station débitmétrique sur la Longèves	13008 SAGE vnd	AELB DDTM85 EPMP	Jean-Louis RIVOAL (vide) François MITTEAULT
28/11/2013	compte rendu	FG/LT/2013-11-295	comité scientifique ZH	(vide)
09/12/2013	réunion trame verte et bleue à la Roche sur Yon excuses copie courrier questionnaire points nodaux	SAGE VND 13009 - SAGE VND	DREAL Pays de la Loire DREAL CENTRE	Hubert FERRY-WILCZEK Rémi OUDIN
	questionnaire points nodaux dans le cadre de la révision du SDAGE	SAGE VND	Agence de l'eau SAFEGE	Pascal BILLAULT Mme Lauranne AMOROSO
17/12/2013	comité plan d'eau, compte rendu réunion 09/09/13	SAGE VND	comité plan d'eau SAGE VENDEE	(vide)

NB ce listing ne contient pas tous les courriers concernant le CRBV ni les inventaires « zones humides » réalisés en régie par l'IIBSN.



ANNEXE 4. Liste des courriers expédiés par la CLE sur l'année 2013

DATE	catégorie	OBJET	ORGANISMES/PERSONNES	date de réunion
04/01/2013	réunion	Invitation rencontres de l'eau en Loire Bretagne - 10ème programme	AELB	??
09/01/2013		Documents comité bassin Loire Bretagne 04/10/2012 et 13/12/2012	Comité de bassin Loire Bretagne	04/10/2012 et 13/12/2012
11/01/2013	réunion	Invitation à réunion du la CLE du Lay le 24/01/2013 à 10h à la mairie de Mareuil sur Lay en salle du conseil	Syndicat Mixte Lay	24/01/2013
17/01/2013	courrier	Saisine assemblée sur "questions importantes et calendrier de travail"	Comité de bassin Loire Bretagne	=
22/01/2013	réunion	Réunion des présidents de CLE et d'EPTB le 27/03/2013 à 10h à Orléans	Comité de bassin Loire Bretagne	27/03/2013
28/01/2013	réunion	Invitation réunion 15/02/2013 à 10h	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la forêt de Mervent	15/02/2013
30/01/2013		Arrêtés préfectoraux accordant l'autorisation temporaire regroupée d'effectuer des prélèvements dans les eaux souterraines et superficielles en zone de répartition des eaux du Lay et de la sèvre niortaise pour la saison d'irrigation 2013	DDTM85	-
05/02/2013		Affiches "Des rivières vivantes pour des eaux en bon état"	France Nature Environnement	-
06/02/2013		copie décision déclaration Communauté de communes Pays Fontenay le Comte - extension zone activités Carrefour de la Lune	DDTM85	_
07/02/2013	réunion	Invitation réunion inventaire zh le 20/02/2013 à 14h30	Mairie Saint Pierre du Chemin	20/02/2013
14/02/2013	réunion	Invitation réunion zh 28/02/2013 à 14h	Ville de La Châtaigneraie	28/02/2013
		Invitation réunion zh 21/02/2013 à 14h	Ville de La Châtaigneraie	21/02/2013
19/02/2013	réunion	Invitation 10ème programme de l'agence de l'eau - Quelles actions pour le littoral - 11/04/2013 à Vannes	AELB	11/04/2013
22/02/2013	réunion	Invitation conférence départementale de l'eau le 25/03/2013 à 14h30	DDT79	25/03/2013
26/02/2013	dossier de déclaration	dossier déclaration "création d'un village services senior - Serigné	DDTM85	-
04/03/2013	réunion	Invitation 2ème réunion groupe acteurs locaux - zh le 20/03/2013 à 14h30 à Fontenay le Comte	Ville de Fontenay le Comte	20/03/2013

			T	
06/03/2013		Fiche réponse CLE SAGE Vendée 11/03/2013 à 14h30	Serge MEZIERE	-
			Mme CHARDOn	_
08/03/2013		composition groupement acteurs inventaire zh - envoi delib	Mairie Bourneau	-
12/03/2013		SAGE Vendée copie arrêté inter-préfectoral 13-DDTM85-64 qui modifie la diposition 1 C-3 du PAGD du SAGE Vendée	DDTM85	_
14/03/2013	dossier de déclaration	copie courrier envoyer à la mairie de Vouvant - récépissé épandage des boues	DDTM85	-
	réunion	Invitation réunion présidents CLE et EPTB le 27/03/13 à 10h - dossier	Comité de bassin Loire Bretagne	27/03/2013
		Contrat régional bassin versant signé des 3 parties CRBV	IIBSN	_
15/03/2013	réunion	invitation séance plénière le 03/04/2013 à 10h à Tours	Comité de bassin Loire Bretagne	03/04/2013
19/03/2013		Etude interrégionale de connaissance des marées vertes du littoral Atlantique sous influence de la Loire et de la Vilaine - recueil de données	DREAL Pays de la Loire	-
22/03/2013		fontenay actu mars 2013 => article zh	Ville de Fontenay le Comte	-
28/03/2013	réunion	Invitation séance plénière le 03/04/2013 à Tours à 10h - dossier	Comité de bassin Loire Bretagne	03/04/2013
08/04/2013		invitation cle sage Lay le 23/04/2013 à 10h à Mareuil sur Lay	Syndicat Mixte Lay	23/04/2013
11/04/2013		invitation débat régional le 19/04/2013 après-midi à Nantes "loi-cadre sur la biodiversité"	Région pays de la Loire	19/04/2013
		traçage du ruisseau La Foussaire	SIAEP de la Forêt de Mervent	-
12/04/2013		invitation rencontre des animateurs SAGE les 29 et 30 mai à Orléans	AELB	29 et 30 mai
15/04/2013		Organisation de l'émergence du programme d'actions sur le captage de Saint Martin des Fontaines	SIAEP de la Forêt de Mervent - Chambre d'agriculture de Vendée	



19/04/2013	Invitation signature conjointe CRBV 02/05/2013 à 10h30 à Chaillé sous les Ormeaux	Région pays de la Loire	02/05/2013
26/04/2013	remplacement d'un membre de la CLE Vendée	Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de la Vendée	_
29/04/2013	Invitation Comité de pilotage crezh VSA le 23/05/2013 à 14h30	Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize	23/05/2013
03/05/2013	Invitation comité de pilotage crezh VSA le 22/05/2013 à 14h30 à Chaillé les Marais	Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize	22/05/2013
13/05/2013	invitation réunion atelier technique départemental de Vendée le 14/06/2013 à 8h à La Roche Sur Yon	Préfet Région PL + Région PL	14/06/2013
14/05/2013	invitation rencontre eau et agriculture le 25 juin 2013 à Tours	AELB	25/06/2013
16/05/2013	invitation réunion groupe de travail directive nitrates le 03/07/2013 à 9h30 à Niort	DDT79	03/07/2013
21/05/2013	Invitation réunion groupe de travail directive nitrates le 03/07/2013 à 9h30 à Niort - liste des invités	Préfecture des Deux-Sèvres	03/07/2013
22/05/2013	Publication du bilan de l'Etiage 2013	Observatoire régional de l'environnement Poitou-Charentes	_
27/05/2013	invitation comité de pilotage captage de Saint Martin des Fontaines le vendredi 14 juin 2013 à 9h àSainte Radégonde	SIAEP de la Forêt de Mervent	14 juin 2013
30/05/2013	Convocation réunion exceptionnelle - inventaire zh le 03/06/13 à 20h30	Mairie Saint Maurice des Noues	03/06/2013
03/06/2013	Candidature spontanée poste technicien eau	FOURRIER Nicolas	-
11/06/2013	Invitation 3ème réunion groupe acteurs inventaire zh le 25/06/13 à 10h30	Mairie Saint Pierre du Chemin	25/06/2013
12/06/2013	Réponse invitation CLE VND 24/06/13	Marc Blanchard - LPO	_
	Invitation réunion CLE SAGE LAY le 03/07/13 à 10h	Syndicat Mixte Lay	03/07/2013
14/06/2013	Invitation à la séance plénière du comité de bassin Loire-Bretagne du 4/07/2013 à 10h au centre international de tours	Agence de l'Eau Loire Bretagne	04/07/2013
	Lettre d'information "L'eau en Layon Aubance"	Syndicat mixte du bassin du Layon	-

18/06/2013	compte rendu	CR copil 22/05/2013	Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize	22/05/2013
		réponse invitation réunion CLE 24/06/	Dominique SOUCHET	-
20/06/2013		Réponse invitation CLE VND 24/06/13	René GRELIER	-
		correctif cle sage lay mercredi 03/07/2013 à 10h	Syndicat Mixte Lay	03/07/2013
24/06/2013		invitation séance plénière du comité de bassin Loire Bretagne le 04/07/2013	Comité de bassin Loire Bretagne	04/07/2013
01/07/2013		Invitation à réunion pour l'inventaire des zones humides - le 9/07/2013 à 14h à la mairie	Mairie Marsais Ste Radegonde	09/07/2013
02/07/2013		Invitation comité pilotage PAPI le 17/07/2013 à 14h30 à Sainte Radegonde des Noyers	Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize	17/07/2013
08/07/2013		dates inventaire zh	Mairie Saint Maurice le Girard	??
10/07/2013		Invitation rencontres de l'eau en Loire-Bretagne "gestion des réseaux d'eau potable" le 24/09/2013	AELB	24/09/2013
19/07/2013		Invitation rencontre de l'eau 15/10/2013 à Tours "Comment communiquer, sensibiliser sur le SDAGE"	AELB	15/10/2013
		dossier + copie récepissé déclaration "amnéagement d'une voie verte entre Fontenay le Comet et Velluire"	DDTM85	-
22/07/2013		copie courrier adressé au syndicat mixte VSA - arrêté préfectoral complémentaire déclarant DIG - crezh MP	DDTM 85	-
24/07/2013		dossier de déclaration de DIG nécessitant une demande d'autorisation - création de 9 réserves de substitution - secteur Vendée - demande d'avis	DDTM85	-
26/07/2013		bulletin vie climatique de l'année écoulée sur le département de la Vendée	CG85	-
29/07/2013		rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	Vendée Eau	-
05/08/2013		Invitation à réunion de travail - modalités de prise en compte des zones humides dans le document d'urbanisme (préservation des zones humides non assurée)document de travail + lettre du commissaire enquêteur.	Mairie Foussais-Payré	??
		Demande d'avis sur l'instruction du dossier pour la création de 9 réserves de substitution en Vendée	Préfecture de Vendée	-



			1
12/08/2013	Retour fiche réponse CLE SAGE Vendée du 9/09/2013	BLANCHARD Marc	09/09/2013
19/08/2013	Compte-rendu du comité de pilotage du PAPI du 17/07/2013 + présentation du bureau d'études BRLi pour la partie fluviale et présentation du SMVSA pour la partie maritime	Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize	17/07/2013
	Coupon-réponse pour sa participation à la réunion de la CLE SAGE Vendée en date du 9/09/2013.	Guignard Gérard	09/09/2013
		DAVID Michelle	_
28/08/2013	Invitation 3ème réunion groupe acteurs le 18/09/2013 à 14h	Ville de la Chataigneraie	18/09/2013
02/09/2013	Delib inventaire zh	Mairie St Pierre du Chemin	-
05/09/2013	Invitation réunion zh le 17/09/2013 à 14h	Commune Saint Martin des Fontaines	17/09/2013
09/09/2013	Invitation réunion zh le 24/09/2013 à 14h30	Mairie l'Hermenault	24/09/2013
	Invitation réunion zh le 24/09/2013 à 9h30	Mairie Bourneau	24/09/2013
13/09/2013	contenu étude d'impact liées auxprojets concernant la création de 9 retenues de substitution dans le secteur Vendée	SIAEP	-
16/09/2013	Invitation séance plénière du comité de bassin Loire Bretagne le 03/10/2013 à 10h	Comité de bassin Loire Bretagne	03/10/2013
19/09/2013	invitation comité pilotage Etude bilan crezh Vendée Sèvre Autize le 04/10/2013 à 14h30	Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize	04/10/2013
20/09/2013	invitation réunion zh le 01/10/2013 à 14h30	Mairie l'Hermenault	01/10/2013
23/09/2013	Invitation séance plénière le 03/10/2013 à 10h	Comité de bassin Loire Bretagne	03/10/2013
26/09/2013	présentation résultats groupe acteurs locaux inventaire zh le 29/10/2013 à 15h	Mairie de St Maurice le Girard	29/10/2013
	représentant chambre CLE SAGE Vendée	Chambre d'agriculture de Vendée	_
30/09/2013	Invitation comité de pilotage PAPI le 21/10/2013 à 14h30	Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize	21/10/2013

03/10/2013		révision SDAGE, synthèse des questions importantes et programme de travail	AELB	-
		Information relative à la mise en place d'un inventaire zh, invitation réunion le 09/10/2013 à 9h30	Mairie l'Hermenault	09/10/2013
14/10/2013	colloque	Invitation colloque Accès à l'eau pour tous le 07/11/2013 à Paris	Cercle français de l'Eau	07/11/2013
17/10/2013		Inauguration de l'usine d'eau potable de la Balingue le samedi 16 novembre à 10h	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Forêt de Mervent	16/11/2013
29/10/2013		invitation réunion atelier technique départemental de la Vendée, schéma régional de cohérence écologique - 21/11/2013 à La Roche sur Yon à 9h	Région pays de la Loire	21/11/2013
		proposition envoi par mail dossier déclaration autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement	DDT79	_
31/10/2013		Paroles de migrateurs n°8	LOGRAMI	-
05/11/2013		consultation sur le projet de SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise	EPTB Sèvre Nantaise	-
13/11/2013		dossier synthétique sur le suivi et la gestion de l'eau en Vendée	CG85	-
14/11/2013		invitation réunion comité de pilotage le 06/12/2013 de 9h à 12f à Bourg Sainte Radegonde	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Forêt de Mervent	06/12/2013
18/11/2013		étude pour réaliser une analyse critique et une actualisation du réseau de points nodaux quantitatifs sur les cours d'eau du bassin Loire Bretagne et de leurs objectifs associés	DREAL Centre	_
		invitation conférence départementale de l'eau le 10/12/2013 à 14h30 à Niort	DDT79	10/12/2013
19/11/2013		report de l'atelier Schéma régional de cohérence écologique de Vendée le 06/12/2013	DREAL Pays de la Loire	06/12/2013
25/11/2013		invitation séance plénière comité de bassin le 12/12/2013 à 10h	Comité de bassin Loire Bretagne	12/12/2013
		invitation CTMA Longèves, copil suivi n°1 le 10/12/2013 à 10h à l'Hermenault	Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize	10/12/2013

28/11/2013	invitation comité de pilotage CTMA ZH 2014-2018 le 18/12/2013 à 14h30 à Chaillé les Marais	Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize	18/12/2013
02/12/2013	invitaion séance plénière 12/12/2013 à 10h + dossier séance	Comité de bassin Loire Bretagne	12/12/2013
	Invitation rencontres de l'eau en Loire-Bretagne "gestion des réseaux d'eau potable" le 09/01/2014	Agence de l'Eau Loire Bretagne	09/01/2014
04/12/2013	publication du bilan final de l'étiage en 2013	Observatoire régional de l'environnement Poitou-Charentes	-
06/12/2013	Invitation comité de pilotage natura 2000 - marais poitevin le 22/01/2014 à 10h à Benet	ЕРМР	22/01/2014
09/12/2013	Invitation carrefour des gestions locales de l'eau les 28 et 30 janvier 2014 à Rennes	AELB	8 et 30 janvier 2014
18/12/2013	invitation journée annuelle Observatoire Patrimoine naturel du marais poitevin le 30/01/2014 à 9h15 à Petré	PIMP	30/01/2014
	demande présentation élaboration programme action reconquete qualité de l'eau à la CLE	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Forêt de Mervent	_
19/12/2013	invitation réunion atelier technique départemental de la Vendée, le 16/01/2014 à la préfecture de Vendée	DREAL Pays de la Loire	16/01/2014
30/12/2013	Arrêtés préfectoraux 13-DDTM85-712 et 713 déclarant d'intérêt général le projet de création de neuf réserves de substitution sur le bassin de la Vendée en bordure du marais poitevin.	Préfecture de Vendée	
(vide)	(vide)	(vide)	01/10/2013

Liste plus ou moins exhaustive

ANNEXE 5. Délibération 2013 : dossiers d'autorisation et déclaration loi sur l'eau adressés à la CLE du SAGE Vendée —le cas échéant



Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la rivière Vendée

DELIBERATION

Séance plénière du 9 septembre 2013 Tenue à Mervent (85), à la Mairie, salle des Congrès 1er étage Présidée par Monsieur Jean-Claude RICHARD, président de la CLE

Membres présents ou représentés :

- collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux: 19.
- collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées: 9.
- collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 4.

Le quorum étant atteint,

VU la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU l'arrêté n°97/DRCL/4-004 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vendée,

VU l'article R214-10 du code de l'environnement,

VU les articles L214-10 et suivants du code de l'environnement,

CONSIDERANT la saisine du Préfet de la Vendée sur le dossier de demande d'autorisation « Création de 9 réserves de substitution — Secteur Vendée »

Lors de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du 9 septembre 2013, les membres ont pris connaissance en séance des documents permettant de vérifier la conformité du projet par rapport aux objectifs du SAGE Vendée.

Après en avoir délibéré, ils donnent un avis favorable au projet de réserve de substitution sur le périmètre du SAGE avec une recommandation de non dégradation des zones humides sous l'emprise des réseaux, et sur le respect de la continuité écologique de la Longèves conformément à l'article 13 du règlement du SAGE.

Visa de la Préfecture :

Fait à Niort, le 7 octobre 2013, Le Président de la CLE du SAGE Vendée Jean-Claude RICH





ANNEXE 6. Liste des réunions liées à la CLE du SAGE Vendée depuis 1997

année <u>™</u> MO ■1997	IS -1	date	CLE ou bureau CL	remarques 🔻
19971	<u>□</u> 12			E
■1998	■6	■08/06/1998		8
	■12	■07/12/1998		В
■ 2000	■ 4	■ 04/04/2000		Θ
	■10	■ 11/10/2000	□ CLE	Θ
	■11	■14/11/2000		8
⊒ 2001	- 1	■22/01/2001		8
	<u>■</u> 3	■ 06/03/2001		8
	■11	■ 13/11/2001		8
■ 2002	■10	■ 02/10/2002		8
■2003	<u>=1</u>		■bureau de CLE	8
		■25/07/2003		8
	■10		■bureau de CLE	8
■ 2004	<u>5</u>	■18/05/2004	□ CLE	8
	<u>■</u> 9	■ 03/09/2004		8
	■10		■bureau de CLE	8
	■12	■20/12/2004		8
■ 2005	<u>=</u> 6	■16/06/2005		8
	■ 9			8
 	<u>■</u> 9		■bureau de CLE	8
 	<u>■ 10</u>	■28/10/2005 ■16/12/2005		8
■2006	<u>■ 12</u>			8
<u>=</u> 2006		■29/03/2006		_
<u> </u>	<u>■</u> 6		■bureau de CLE	8
= 0007	<u>-</u> 7	■12/07/2006		8
■2007	⊡1		Bureau de CLE	=
_	■ 4	■02/04/2007		8
<u> </u>	■ 6	■28/06/2007	Bureau de CLE	
<u> </u>	∃ 10		■bureau de CLE	■ ANNULE
<u> </u>	■11		■bureau de CLE	
	■ 12	■20/12/2007		Θ
■ 2008	- 1		■bureau de CLE	
	■ 2	■05/02/2008	■CLE	■ ANNULE
		■28/02/2008	■CLE	■ ANNULE
	■ 11	■ 06/11/2008	■CLE (1er collège)	
		■21/11/2008	■ CLE	
	■ 12	■12/12/2008	■bureau de CLE	
	■12	■12/12/2008	■ bureau de CLE ■ CLE	8
■ 2009	■ 12	■12/12/2008 ■03/02/2009		
■2009			■CLE	⊟
⊒2009	- 2	■03/02/2009 ■26/02/2009	□ CLE □ bureau de CLE □ CLE □ CLE	8
■2009	- 2	■03/02/2009 ■26/02/2009	■ CLE ■ bureau de CLE ■ CLE	= =
⊒2009	- 2	⊡03/02/2009	□ CLE □ bureau de CLE □ CLE □ CLE	
□ 2009	- 2	■03/02/2009 ■26/02/2009 ■19/03/2009 apmidi	BCLE Bureau de CLE CLE CLE CLE	
□ 2009	■ 2	■03/02/2009 ■26/02/2009 ■19/03/2009 apmidi ■19/03/2009 matin	GCLE Gbureau de CLE GCLE GCLE GCLE GCLE GCLE GCLE GCLE G	
∃ 2009	■ 2	■03/02/2009 ■26/02/2009 ■19/03/2009 apmidi ■19/03/2009 matin ■14/04/2009	□ CLE □ bureau de CLE □ CLE	
E 2009 E 2010	■ 2	■03/02/2009 ■26/02/2009 ■19/03/2009 apmidi ■19/03/2009 matin ■14/04/2009 ■28/04/2009	CLE Dureau de CLE CLE CLE CLE CLE CLE CLE CLE CLE Dureau de CLE	
_	■3 ■4	□03/02/2009 □26/02/2009 □19/03/2009 apmidi □19/03/2009 matin □14/04/2009 □28/04/2009 □30/11/2009	CLE Dureau de CLE CLE CLE CLE CLE CLE CLE CLE CLE Dureau de CLE	
	■3 ■4 ■11 ■2	© 03/02/2009 © 26/02/2009 © 19/03/2009 apmidi © 19/03/2009 matin © 14/04/2009 © 30/11/2009 © 10/02/2010 © 17/05/2010	☐ CLE ☐ bureau de CLE ☐ CLE ☐ CLE ☐ CLE ☐ CLE ☐ CLE ☐ bureau de CLE ☐ CLE	
_	■3 ■4 ■11 ■2 ■5	© 03/02/2009 © 26/02/2009 © 19/03/2009 apmidi © 19/03/2009 matin © 14/04/2009 © 30/11/2009 © 10/02/2010 © 17/05/2010	□ CLE □ bureau de CLE □ CLE	
	■3 ■4 ■11 ■2 ■5	□03/02/2009 □26/02/2009 □19/03/2009 apmidi □19/03/2009 matin □14/04/2009 □28/04/2009 □30/11/2009 □10/02/2010 □17/05/2010 □04/10/2010 □29/10/2010	☐ CLE ☐ bureau de CLE ☐ CLE	
	□2 □3 □4 □11 □2 □5 □10	□03/02/2009 □19/03/2009 apmidi □19/03/2009 matin □19/03/2009 matin □14/04/2009 □28/04/2009 □30/11/2009 □10/02/2010 □17/05/2010 □10/29/10/2010 □29/10/2010 □13/12/2010	□ CLE □ bureau de CLE □ CLE	
■2010	=2 =3 =4 =11 =2 =5 =10	■03/02/2009 ■26/02/2009 ■19/03/2009 apmidi ■19/03/2009 matin ■14/04/2009 ■28/04/2009 ■30/11/2009 ■10/02/2010 ■17/05/2010 ■04/10/2010 ■28/10/2010 ■13/12/2010 ■31/01/2011	☐ CLE ☐ bureau de CLE ☐ CLE	
■2010	=2 =3 =4 == == == == == == == == == == == ==	■03/02/2009 ■26/02/2009 ■19/03/2009 apmidi ■19/03/2009 matin ■19/03/2009 ■28/04/2009 ■30/11/2009 ■10/02/2010 ■17/05/2010 ■04/10/2010 ■29/10/2010 ■13/12/2010 ■31/01/2011 ■33/05/2011	☐ CLE ☐ bureau de CLE ☐ Dureau de CLE ☐	
■2010	-2 -3 -3 -4 -4 -1 -1 -2 -5 -6 -1 -0 -5 -6 -7 -7 -7 -7 -7 -7 -7 -7 -7 -7 -7 -7 -7	□03/02/2009 □26/02/2009 □19/03/2009 apmidi □19/03/2009 matin □14/04/2009 □28/04/2009 □30/11/2009 □10/02/2010 □17/05/2010 □47/05/2010 □29/10/2010 □31/12/2010 □31/12/2010 □31/12/2011 □31/05/2011 □30/05/2011	☐ CLE ☐ bureau de CLE ☐ Dureau de CLE ☐ CLE ☐ Dureau de CLE ☐ bureau de CLE	
■2010	-2 -3 -3 -4 -4 -11 -11 -12 -13 -13 -13 -13 -13 -13 -13 -13 -13 -13	□03/02/2009 □26/02/2009 □19/03/2009 apmidi □19/03/2009 matin □14/04/2009 □30/11/2009 □10/02/2010 □17/05/2010 □04/10/2010 □29/10/2010 □31/02/2011 □31/02/2011 □31/02/2011 □31/02/2011 □31/02/2011	□ CLE □ bureau de CLE □ bureau de CLE □ CLE □ bureau de CLE □ CLE □ bureau de CLE □ bureau de CLE	
■2010	=2 =3 =4 = 11 = 2 =5 = 10 =12 =11 =5 = 29 =11	■03/02/2009 ■26/02/2009 ■19/03/2009 apmidi ■19/03/2009 matin ■14/04/2009 ■28/04/2009 ■30/11/2009 ■10/02/2010 ■17/05/2010 ■04/10/2010 ■29/10/2010 ■31/12/2010 ■31/12/2010 ■31/01/2011 ■30/05/2011 ■01/07/2011	□ CLE □ bureau de CLE □ Dureau de CLE □ CLE □ bureau de CLE □ CLE □ bureau de CLE □ CLE □ CLE □ CLE	
■2010 ■2011	=2 =3 =3 =4 = 11 ==2 == 11 == 11 == 12 == 11 == 12 == 11 == 11 == 12 == 11 ==	■03/02/2009 ■26/02/2009 ■19/03/2009 apmidi ■19/03/2009 matin ■14/04/2009 ■28/04/2009 ■30/11/2009 ■10/02/2010 ■17/05/2010 ■29/10/2010 ■31/12/2010 ■31/01/2011 ■30/05/2011 ■01/07/2011 ■17/11/2011 ■19/09/2011	□ CLE □ bureau de CLE □ bureau de CLE □ bureau de CLE □ CLE □ CLE □ bureau de CLE □ CLE □ CLE □ bureau de CLE	
■2010	=2 =3 =3 =4 =4 =4 =4 =4 =4 =4 =4 =4 =4 =4 =4 =4	□03/02/2009 □26/02/2009 □19/03/2009 apmidi □19/03/2009 matin □14/04/2009 □28/04/2009 □30/11/2009 □10/02/2010 □17/05/2010 □47/05/2010 □29/10/2010 □31/01/2011 □31/01/2011 □30/05/2011 □40/07/2011 □40/07/2011 □40/07/2011 □40/07/2011 □40/07/2011 □40/07/2011 □40/07/2011 □40/07/2011 □40/07/2011 □40/07/2011 □40/07/2011 □40/07/2011 □40/07/2011 □40/07/2011	■ CLE □ bureau de CLE □ Dureau de CLE □ Dureau de CLE □ bureau de CLE □ bureau de CLE □ bureau de CLE □ CLE □ bureau de CLE □ CLE	
■2010 ■2011	-2 -3 -3 -4 -4 -11 -2 -5 -5 -7 -9 -11 -12 -3 -3 -6 6	□03/02/2009 □26/02/2009 □19/03/2009 apmidi □19/03/2009 matin □14/04/2009 □28/04/2009 □30/11/2009 □10/02/2010 □17/05/2010 □29/10/2010 □31/01/2011 □30/05/2011 □31/01/2011 □31/07/2011 □31/07/2011 □31/07/2011 □31/07/2011 □31/07/2011 □31/07/2011 □31/07/2011 □31/07/2011 □31/07/2011 □31/07/2011 □31/07/2011 □31/07/2011 □31/07/2011	□ CLE □ bureau de CLE □ bureau de CLE □ bureau de CLE □ bureau de CLE □ CLE □ bureau de CLE □ CLE	
■2010 ■2011	#11 #12 #11 #12 #11 #12 #11 #12 #11 #12 #13 #16 #10 #10 #10 #10 #10 #10 #10 #10 #10 #10	■03/02/2009 ■26/02/2009 ■19/03/2009 apmidi ■19/03/2009 matin ■14/04/2009 ■28/04/2009 ■30/11/2009 ■10/02/2010 ■17/05/2010 ■04/10/2010 ■29/10/2010 ■31/12/2010 ■31/01/2011 ■30/05/2011 ■01/07/2011 ■19/09/2011 ■15/12/2011 ■20/03/2012 14:30 ■14/06/2012 03:30 ■01/10/2012 14:30	□ CLE □ bureau de CLE □ CLE	
■2010 ■2011	-2 -3 -3 -4 -4 -4 -5 -5 -5 -5 -5 -5 -5 -5 -5 -5 -5 -5 -5	■03/02/2009 ■26/02/2009 ■19/03/2009 apmidi ■19/03/2009 matin ■14/04/2009 ■28/04/2009 ■30/11/2009 ■10/02/2010 ■17/05/2010 ■04/10/2010 ■31/01/2011 ■30/05/2011 ■01/07/2011 ■19/09/2011 ■15/12/2011 ■15/12/2011 ■20/03/2012 14:30 ■14/06/2012 09:30 ■12/11/2012 10:00	□ CLE □ bureau de CLE □ bureau de CLE □ bureau de CLE □ CLE □ CLE □ CLE □ CLE □ bureau de CLE □ CLE	
□ 2010 □ 2011 □ 2012	-2 -3 -3 -4 -4 -4 -5 -5 -5 -5 -5 -5 -5 -5 -5 -5 -5 -5 -5	□03/02/2009 □26/02/2009 □19/03/2009 apmidi □19/03/2009 matin □14/04/2009 □30/11/2009 □10/02/2010 □17/05/2010 □04/10/2010 □13/12/2010 □31/02/2011 □31/02/2012 □303/2012 14:303 □31/31/2012 14:300 □312/12/2012 14:300	□ CLE □ bureau de CLE □ bureau de CLE □ CLE □ bureau de CLE □ CLE □ bureau de CLE □ CLE □ CLE □ bureau de CLE □ Dureau de CLE	
■2010 ■2011	#3 #3 #3 #3 #3 #3 #3 #3 #3 #3 #3 #3 #3 #	□03/02/2009 □26/02/2009 □19/03/2009 apmidi □19/03/2009 matin □14/04/2009 □28/04/2009 □30/11/2009 □17/05/2010 □4/10/2010 □31/01/2011 □30/05/2011 □31/01/2011 □30/05/2011 □19/09/2011 □15/12/2011 □20/03/2012 14:30 □14/06/2012 09:30 □11/11/2012 10:00 □12/11/2012 10:00 □12/11/2012 10:00 □12/12/2013 10:00	□ CLE □ bureau de CLE □ bureau de CLE □ bureau de CLE □ bureau de CLE □ CLE □ bureau de CLE □ CLE	
■2010 ■2011 ■2012	#12 #33 #34 #35 #35 #35 #35 #35 #35 #35 #35 #35 #35	■03/02/2009 ■26/02/2009 ■19/03/2009 apmidi ■19/03/2009 matin ■14/04/2009 ■28/04/2009 ■30/11/2009 ■10/02/2010 ■17/05/2010 ■04/10/2010 ■13/12/2010 ■33/01/2011 ■30/05/2011 ■30/05/2011 ■30/05/2011 ■31/12/2010 ■15/12/2011 ■15/12/2011 ■20/03/2012 14:30 ■14/06/2012 09:30 ■14/10/2012 14:30 ■12/11/2012 10:00 ■12/11/2012 11:00 ■12/12/2013 10:00 ■12/10/2013 10:00 ■11/03/2013	□ CLE □ bureau de CLE □ bureau de CLE □ CLE □ bureau de CLE □ CLE □ bureau de CLE □ Dureau de CLE □ CLE □ CLE □ CLE □ Dureau de CLE	
■2010 ■2011 ■2012	#3 #3 #3 #3 #3 #3 #3 #3 #3 #3 #3 #3 #3 #	□03/02/2009 □26/02/2009 □19/03/2009 apmidi □19/03/2009 matin □14/04/2009 □28/04/2009 □30/11/2009 □17/05/2010 □4/10/2010 □31/01/2011 □30/05/2011 □31/01/2011 □30/05/2011 □19/09/2011 □15/12/2011 □20/03/2012 14:30 □14/06/2012 09:30 □11/11/2012 10:00 □12/11/2012 10:00 □12/11/2012 10:00 □12/12/2013 10:00	□ CLE □ bureau de CLE □ bureau de CLE □ CLE □ CLE □ bureau de CLE □ CLE	



ANNEXE 7. Réunions invitant la cellule animation ou le Président de la CLE

DATE	catégorie	OBJET	ORGANISMES/PERSONNES	date de réunion
04/01/2013	réunion	Invitation rencontres de l'eau en Loire Bretagne - 10ème programme	AELB	??
11/01/2013	réunion	Invitation à réunion du la CLE du Lay le 24/01/2013 à 10h à la mairie de Mareuil sur Lay en salle du conseil	Syndicat Mixte Lay	24/01/2013
22/01/2013	réunion	Réunion des présidents de CLE et d'EPTB le 27/03/2013 à 10h à Orléans	Comité de bassin Loire Bretagne	27/03/2013
28/01/2013	réunion	Invitation réunion 15/02/2013 à 10h	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la forêt de Mervent	15/02/2013
07/02/2013	réunion	Invitation réunion inventaire zh le 20/02/2013 à 14h30	Mairie Saint Pierre du Chemin	20/02/2013
14/02/2013	réunion	Invitation réunion zh 28/02/2013 à 14h	Ville de La Châtaigneraie	28/02/2013
		Invitation réunion zh 21/02/2013 à 14h	Ville de La Châtaigneraie	21/02/2013
19/02/2013	réunion	Invitation 10ème programme de l'agence de l'eau - Quelles actions pour le littoral - 11/04/2013 à Vannes	AELB	11/04/2013
22/02/2013	réunion	Invitation conférence départementale de l'eau le 25/03/2013 à 14h30	DDT79	25/03/2013
04/03/2013	réunion	Invitation 2ème réunion groupe acteurs locaux - zh le 20/03/2013 à 14h30 à Fontenay le Comte	Ville de Fontenay le Comte	20/03/2013
14/03/2013	réunion	Invitation réunion présidents CLE et EPTB le 27/03/13 à 10h - dossier	Comité de bassin Loire Bretagne	27/03/2013
15/03/2013	réunion	invitation séance plénière le 03/04/2013 à 10h à Tours	Comité de bassin Loire Bretagne	03/04/2013
28/03/2013	réunion	Invitation séance plénière le 03/04/2013 à Tours à 10h - dossier	Comité de bassin Loire Bretagne	03/04/2013
14/10/2013	colloque	Invitation colloque Accès à l'eau pour tous le 07/11/2013 à Paris	Cercle français de l'Eau	07/11/2013



ANNEXE 8. Bilan de la mise en œuvre des dispositions du SAGE –année 2013-

ectif	Sous-Objectif	disposition	Type d'actions	Intitulé de l'action	portée juridique	mise en œuvre Etat 2013 commentaires Ract
		1A-1	objectif	gestion des ouvrages de Mervent	opp. adm.	en cours
		1B-1	étude	etude niveaux d'etude	recommandation	en cours
		1C- 2 réglement	réglementaire		opp. adm.	réalisée mais non récupérée
	1C-3 objectif	objectif	Volume d'eau produit	opp. adm.	Police de l'eau / réflexion pour Complexe étude à	
		1C-1	étude	bilan d'eau	opp. adm.	
		1D-1 étude é	étude dmb	opp. adm.	en cours	
		1D-2	étude	étude volumétrique	opp. adm.	indirectement en cours
		1D-3	étude	étude laché par bâchers	opp. adm.	en cours
		1D-4	étude	mutualisation des études	recommandation	en cours
		1D-5	réglementaire		opp. adm.	Police de l'eau
		1D-6	réglementaire		opp. adm.	réflexion pour la révision du SDAGE
		1E-1			recommandation	
		1E-2	Communication		opp. adm.	?
		1F-1	étude	capacité des retenues	opp. adm.	non
		1G-1	concertation / communication		recommandation	
	Total _					·
		article 1	réglementaire		opp. Tiers.	Police de l'eau
		article 10	réglementaire / étude	etude de vidange de retenue	opp. Tiers.	Police de l'eau
		articic 10	rogiomontano / otado			
		article 11	réglementaire / étude / travaux	Mise en place de station débitmétrique	opp. Tiers.	Police de l'eau
			réglementaire / étude /		opp. Tiers.	Police de l'eau Police de l'eau
		article 11	réglementaire / étude / travaux			
		article 11	réglementaire / étude / travaux objectif		opp. Tiers.	Police de l'eau
		article 11 article 2 article 3	réglementaire / étude / travaux objectif méthode		opp. Tiers.	Police de l'eau Police de l'eau
		article 11 article 2 article 3 article 4	réglementaire / étude / travaux objectif méthode réglementaire / objectif		opp. Tiers. opp. Tiers. opp. Tiers.	Police de l'eau Police de l'eau Police de l'eau
		article 11 article 2 article 3 article 4 article 5	réglementaire / étude / travaux objectif méthode réglementaire / objectif réglementaire / objectif	Mise en place de station débitmétrique	opp. Tiers. opp. Tiers. opp. Tiers. opp. Tiers.	Police de l'eau Police de l'eau Police de l'eau Police de l'eau
		article 11 article 2 article 3 article 4 article 5 article 6	réglementaire / étude / travaux objectif méthode réglementaire / objectif réglementaire / objectif étude	Mise en place de station débitmétrique etude de défitnion des dmb	opp. Tiers. opp. Tiers. opp. Tiers. opp. Tiers. opp. Tiers. opp. Tiers.	Police de l'eau Police de l'eau Police de l'eau Police de l'eau en cours
		article 11 article 2 article 3 article 4 article 5 article 6 article 7	réglementaire / étude / travaux objectif méthode réglementaire / objectif réglementaire / objectif étude réglementaire / objectif	Mise en place de station débitmétrique etude de défitnion des dmb	opp. Tiers. opp. Tiers. opp. Tiers. opp. Tiers. opp. Tiers. opp. Tiers.	Police de l'eau Police de l'eau Police de l'eau Police de l'eau en cours Police de l'eau
	Total règlement	article 11 article 2 article 3 article 4 article 5 article 6 article 7 article 8	réglementaire / étude / travaux objectif méthode réglementaire / objectif réglementaire / objectif étude réglementaire / objectif réglementaire / objectif réglementaire / objectif	Mise en place de station débitmétrique etude de défitnion des dmb soutien d'étiage ; convention	opp. Tiers.	Police de l'eau Police de l'eau Police de l'eau Police de l'eau en cours Police de l'eau Police de l'eau Police de l'eau
Obje	Total règlement ectif 1 -	article 11 article 2 article 3 article 4 article 5 article 6 article 7 article 8	réglementaire / étude / travaux objectif méthode réglementaire / objectif réglementaire / objectif étude réglementaire / objectif réglementaire / objectif réglementaire / objectif	Mise en place de station débitmétrique etude de défitnion des dmb soutien d'étiage ; convention	opp. Tiers.	Police de l'eau Police de l'eau Police de l'eau Police de l'eau en cours Police de l'eau Police de l'eau Police de l'eau

2A.3 rigidementative / travaux remplisasea opp. adm. on on	ı			aréation de réconse de authorité d'en des delités d	1	
28-1 étude définition des arrivés cadre opp. adm. non		2A-3	réglementaire / travaux	création de réserve de substitution / modalités de remplissage	opp. adm.	en cours
2B-2 réglementaire copp. adm. pop. adm. Police de l'eau 2B-3 cobjectif DCR DCR point notal copp. adm. Police de l'eau 2B-6 traveux station débitmétrique copp. adm. pop. adm. police de l'eau 2B-6 traveux station débitmétrique copp. adm. non / réflexion 2C-1 cobjectif DCR point notal copp. adm. police de l'eau 2C-2 cobjectif copp. adm. police de l'eau 2C-2 cobjectif copp. adm. police de l'eau 2C-2 cobjectif copp. adm. police de l'eau 2C-3 cobjectif copp. adm. police de l'eau 2D-1 traveux station débitmétrique copp. adm. police de l'eau 2D-1 traveux station débitmétrique copp. adm. réflexion (?) pour station non opérationneile 2E-1 étude plan d'économie d'équi copp. adm. non Total Total copp. adm. police de l'eau 2B-1 reglementaire regérage des zones d'expansion de crues copp. adm. réflexion dans le cadre du PAPI 3B-1 réglementaire regérage des zones d'expansion de crues copp. adm. non fait de figon systématique dans les documents 3B-2 réglementaire regérage des zones d'expansion de crues copp. adm. non fait de figon systématique dans les documents 3C-2 réglementaire régérage des zones d'expansion de crues copp. adm. ron fait de figon systématique dans les documents 3C-2 réglementaire régérage des zones d'expansion de crues copp. adm. ron fait de figon systématique dans les documents 3C-2 réglementaire régérage des zones d'expansion de crues copp. adm. ron fait de figon systématique dans les documents 3C-2 réglementaire régérage des zones d'expansion de crues copp. adm. ron fait de figon systématique dans les documents 3C-2 réglementaire régérage des zones d'expansion de crues copp. adm. ron fait de figon systématique dans les documents 3C-2 réglementaire régérage des zones d'expansion de crues copp. adm. ron fait de figon systématique dans les documents 3C-2 réglementaire régérage des zones d'expansion		2A-4	travaux	installation d'un piézomètre	recommandation	non
28-3 cbjectf DCR DOR point nodal opp. adm. Police de l'eau		2B-1	étude	définition des enveloppes de débits	opp. adm.	non
28-4 solecuti DCR DCR point nodal opp, adm. Police de l'eau		2B-2	réglementaire		opp. adm.	
2B-5 Itavaux Slation debitmérique opp. adm. non / réflexion		2B-3	objectif	harmonisation des arrêté cadre	opp. adm.	Police de l'eau
2C-1 clojectif DOE point nodal opp. adm. Police de l'eau		2B-4	objectif	DCR DCR point nodal	opp. adm.	Police de l'eau
Second		2B-5	travaux	station débitmétrique	opp. adm.	non / réflexion
Second		2C-1		DOE point nodal	opp. adm.	Police de l'eau
ZD-1		2C-2			recommandation	Police de l'eau
2D-1 travaux station débitmétrique opp. adm. réflexion (?) pour station non opérationnelle		2C-3	objectif	points nodaux complémentaires	opp. adm.	Police de l'eau
Total		2D-1	travaux	station débitmétrique	opp. adm.	réflexion (?) pour station non opérationnelle
article 12 travaux traitement phosphore dans step opp. Tiers. Police de l'eau Total règlement Total règlement Total règlement Total règlement AA-1 étude définition AZI opp. adm. réflexion dans le cadre du PAPI non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de		2E-1	étude	plan d'économie d'eau	opp. adm.	non
article 12 travaux traitement phosphore dans step opp. Tiers. Police de l'eau Total règlement Total règlement Total règlement Total règlement AA-1 étude définition AZI opp. adm. réflexion dans le cadre du PAPI non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de	Total _					
Total règlement SaA-1 deude définition AZI opp. adm. réflexion dans le cadre du PAPI		article 12	travaux	traitement phosphore dans step	opp. Tiers.	Police de l'eau
State Objectif 2 - Sacratic Color S	Total règler	•	·			•
A-1 étude définition AZI opp. adm. réflexion dans le cadre du PAPI 3B-1 réglementaire repérage des zones d'expansion de crues opp. adm. on fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle 3B-2 réglementaire repérage des zones d'expansion de crues opp. adm. on fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle 3C-1 réglementaire / étude mise a jour zonage eaux pluviales opp. adm. on fait dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle 3C-2 réglementaire opp. adm. opp. adm. opp. adm. opp. adm. 7 Total Total Total Total A-1 objectif a travaux traitement phosphore dans step opp. Tiers. Police de l'eau A-2 réglementaire / étude point nodal qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux superficielles opp. adm. opp. adm. Police de l'eau A-3 objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux souterraines opp. adm. Police de l'eau A-3 objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux opp. adm. Police de l'eau	Total Objectif 2 -					
3B-1 réglementaire repérage des zones d'expansion de crues opp. adm. on fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle non fait dans les documents d'urbanisme à l'he		3Δ-1	étude	définition AZI	onn adm	réflevion dans le cadre du PAPI
3B-2 réglementaire repérage des zones d'expansion de crues opp. adm. non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle opp. adm. on fait dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle opp. adm. opp. adm						non fait de façon systématique dans les documents
3C-1 réglementaire / étude mise a jour zonage eaux pluviales opp. adm. opp. adm. ? opp. adm. ? opp. adm. o		3B-2			opp. adm.	
Total		3C-1	réglementaire / étude	mise a jour zonage eaux pluviales	opp. adm.	
Total		3C-2	réglementaire		opp. adm.	?
Total règlement AA-1 Objectif 3 - Objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux superficielles 4A-2 réglementaire / étude Point nodal qualitatif Longèves opp. adm. op		3C-3	_		rappel	?
article 12 travaux traitement phosphore dans step opp. Tiers. Police de l'eau Total règlement 4A-1 objectif objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux superficielles opp. adm. Police de l'eau 4A-2 réglementaire / étude Point nodal qualitatif Longèves opp. adm. non Objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux souterraines opp. adm. Police de l'eau	Total _					
Total règlement 4A-1 objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux opp. adm. opp. adm. Police de l'eau 4A-2 réglementaire / étude Point nodal qualitatif Longèves opp. adm. non Objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux opp. adm. Police de l'eau opp. adm. Police de l'eau opp. adm. Police de l'eau	Total Objectif 3 -					
Total règlement 4A-1 objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux opp. adm. opp. adm. Police de l'eau 4A-2 réglementaire / étude Point nodal qualitatif Longèves opp. adm. non Objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux opp. adm. Police de l'eau opp. adm. Police de l'eau opp. adm. Police de l'eau		article 12	travaux	traitement phosphore dans step	opp. Tiers.	Police de l'eau
AA-1 objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux opp. adm. Police de l'eau 4A-2 réglementaire / étude Point nodal qualitatif Longèves opp. adm. non Objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux opp. adm. Police de l'eau 4A-3 objectif objectif objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux opp. adm. Police de l'eau	Total règler	•	Turvuun	Transmitt priorphioro dano otop	3pp: 110101	. 5.05 45 . 544
4A-1 objectif superficielles opp. adm. Police de l'eau 4A-2 réglementaire / étude Point nodal qualitatif Longèves opp. adm. non Objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux souterraines opp. adm. Police de l'eau Opp. adm. Police de l'eau Opp. adm. Police de l'eau	Total region					
4A-1 objectif superficielles opp. adm. Police de l'eau 4A-2 réglementaire / étude Point nodal qualitatif Longèves opp. adm. non Objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux souterraines opp. adm. Police de l'eau Opp. adm. Police de l'eau Opp. adm. Police de l'eau						
4A-1 objectif superficielles opp. adm. Police de l'eau 4A-2 réglementaire / étude Point nodal qualitatif Longèves opp. adm. non Objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux souterraines opp. adm. Police de l'eau Opp. adm. Police de l'eau Opp. adm. Police de l'eau				Objectif de qualité de l'equi Nitrates Phoenhates Faire		
Objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux souterraines opp. adm. Police de l'eau		4A-1	objectif		opp. adm.	Police de l'eau
4A-3 objectif souterraines opp. adm. Police de l'eau		4A-2	réglementaire / étude		opp. adm.	non
		4A-3	objectif		opp. adm.	Police de l'eau
T 1905 TODO, AQUIL TROUGHIERIAIRE / ACTIONS TRACTION GADS CAUTE OU FAZV TODO, AQUIL TROUGHIERIA TADOOUT AU NOUVEAU PAZV		4B-1	réglementaire / actions	Action dans cadre du PAZV	opp. adm.	non vérifié par rapport au nouveau PAZV

4B-2	réglementaire	Action dans cadre du PAZV	opp. adm.	non vérifié par rapport au nouveau PAZV
4B-3	concertation / communication		opp. adm.	indirect
4B-4	réglementaire	Action dans cadre du PAZV	recommandation	non
4C-1	objectif	Planification de l'assainissement	recommandation	Police de l'eau
4C-2	réglementaire / étude	zonage d'assainissement	opp. adm.	à vérifier
4C-3	étude (réglementaire ?)	inventaire installation	recommandation	à vérifier
4D-1	réglementaire	Etablissement reglement d'ANC	opp. adm.	à vérifier
4D-2	travaux		opp. adm.	à vérifier
4D-3	animation		recommandation	à vérifier
4E-1	réglementaire	actualisation rejets	opp. adm.	à vérifier
4E-2	réglementaire	rapport annuel service assainissement	opp. adm.	à vérifier
4E-3	réglementaire	reglement d'assainissement	opp. adm.	à vérifier
4E-4	réglementaire		recommandation	à vérifier
4E-5	étude (réglementaire ?)	programme police des branchements	recommandation	à vérifier
4F-1	réglementaire / objectif		opp. adm.	à vérifier
4F-2	réglementaire		opp. adm.	à vérifier
4F-3	étude (réglementaire ?)	faisabilité unité de déshydratation et de chaulage	opp. adm.	à vérifier
4G-1	réglementaire / étude	etude traitement phosphore pour AC	opp. adm.	Police de l'eau
4G-2	réglementaire / étude	etude limitation rejet en cours d'eau STEP	opp. adm.	Police de l'eau
4H-1	étude (réglementaire ?)	étude eaux parasite	opp. adm.	à vérifier
4H-2	étude (réglementaire ?)	diagnostic reseau d'assainissement	recommandation	à vérifier
41-1	étude	diagnostic bilan phosphore	opp. adm.	non
objectif 1 - Lutter cont	re la pollution par les nitrates et les m	atières phosphorées		
414	magura		onn adm	non
4J-1 4J-2	mesure objectif	Objectif de qualité de l'eau	opp. adm.	non Police de l'eau
4J-3	objectif	Objectif de qualité de l'eau	opp. adm.	Police de l'eau
4J-4	méthode	Objectif de qualité de Féau	recommandation	?
4K-1	étude	plan de désherbage	opp. adm.	animations de réalisées + CRBV
4K-2	réglementaire	pian de desneibage	opp. adm.	à vérifier
4K-3	regionientalie		recommandation	en cours / réalisé
4K-3 4L-1	animation		opp. adm.	en cours / réalisé
4L-1 4M-1	animation		opp. adm.	en cours / realise en cours (notamment CT St Martin + Ecophyto
	animation	J	opp. aum.	en cours (notamment or st wartin + Ecophyto

	4M-3	animation	+	recommandation	?
	4N-1	animation		recommandation	en cours (notamment CT St Martin + Ecophyt
	4N-2	financier		opp. adm.	?
i	4N-3	animation	animation diagnostic Phytosanitaires	recommandation	en cours (notamment CT St Martin + Ecophyte
	4N-4	réglementaire		rappel	Police de l'eau
Total Sous	objectif 2 - Lutter contre	la pollution par les pesticides			
i					
	40-1	étude	étude définition des AAC et zone d'érosion	opp. adm.	non
	40-2	réglementaire / étude	bilan du diagnostic de bassin	opp. adm.	à vérifier
	40-3	animation	znan da diagnosto do bassin	recommandation	prévu (notamment CT St Martin)
	40-4	réglementaire / actions	Action dans cadre du PAZV	opp. adm.	à vérifier
]	40-5	Communication	liste des MAE	opp. adm.	non
	4P-1	étude / méthode	inventaire du bocage	opp. adm.	à vérifier (non exhaustif dans cadre des PLU)
	4P-2	réglementaire	mromano da bodago	opp. adm.	à vérifier (non exhaustif dans cadre des PLU)
	4P-3	Communication		opp. adm.	non
	4P-4	Communication		recommandation	à vérifier
	4P-5	travaux	Travaux sur abreuvoir	opp. adm.	en cours BV Longèves
	41-5	llavaux	Travaux Sur abreuvon	opp. adm. /	en cours by Longeves
	4P-6	réglementaire	Mise en place de bandes tampon	recommandation	en cours / Police de l'eau
	4P-7	réglementaire / étude	Plan d'épandage	opp. adm.	à vérifier
	4P-8	réglementaire / étude / travaux	amélioration rejets Drainage	opp. adm.	Police de l'eau
	4P-9		rôle des ripisylves et zones humides	recommandation	Police de l'eau
Total Sous	obiectif 3 - Lutter contre	la pollution bactériologique		<u>.</u>	·
İ					
i					
	4Q-1	objectif	exploitation des nappes	opp. adm.	Police de l'eau
	4Q-1 4Q-2				
		objectif	reconquête de la qualité des eaux / secteur prioritaire	opp. adm.	en cours (AAC St Martin)
	4Q-3	action	mise en place de contrat de bassin versant	opp. adm.	en cours (AAC St Martin)
	4Q-4	réglementaire / étude	mise à jour des PPC	opp. adm.	Police de l'eau / à vérifier
T	objectif 4 - Assurer la re	conquete de la qualite des eaux bri	utes pour l'alimentation en eau potable des populations		
Total Sous o					

règlement				
5A-1	étude	inventaire des zones humides	opp. adm.	19 communes sur 40
5A-2	méthode		opp. adm.	réalisée
5A-3	concertation / communication		opp. adm.	en cours
5A-4	Communication		opp. adm.	en cours
5A-5	réglementaire / étude	Etudes environnementales réglementaires volet ZH	opp. adm.	Police de l'eau
5A-6	réglementaire	MAJ SDVP ; PDPG	opp. adm.	à vérifier
5B-1	réglementaire	Prise en compte zh dans doc urba	opp. adm.	en cours
5B-2	réglementaire	Prise en compte zh dans doc urba	opp. adm.	en cours
5B-3	réglementaire	Prise en compte zh dans doc urba	opp. adm.	en cours
5B-4	réglementaire	Prise en compte zh dans doc urba	opp. adm.	en cours
5B-5	réglementaire	Prise en compte zh dans doc urba	opp. adm.	en cours
5B-6	réglementaire	Prise en compte zh dans doc urba	opp. adm.	en cours
5C-1	réglementaire / étude	Etudes environnementales réglementaires volet ZH	opp. adm.	Police de l'eau
5C-2	réglementaire	MAJ SDVP ; PDPG	opp. adm.	non
5C-3	travaux	Résorption des décharges sauvages	opp. adm.	à vérifier
5C-4	étude	Etude de bassin versant volet ZH	recommandation	en cours (CT St Martin)
5C-5	animation	Animation pour mise en place de protection des ZH	rappel	non
5C-6	réglementaire / étude	Fertilisation azotée	rappel	Police
5C-7	étude	Définition des ZHIEP ZSGE	opp. adm.	à prévoir (1er travail de fait avec la hiérarchisation communes)
Sous objectif 1- Préservation	on et reconquête des zones humides			
5D-1	étude	Inventaire des ouvrages hydrauliques	opp. adm.	BV Longèves réalisé + inventaire Fédération de Pe 85 + plan d'eau=> non fait sur le reste
5D-2	étude	diagnostic des ouvrages hydrauliques	opp. adm.	non
5D-3	étude	Evaluation du taux d'étagement	opp. adm.	non
5D-4	réglementaire	ĭ	opp. adm.	non
5D-5	réglementaire	MAJ SDVP : PDPG	opp. adm.	non
5E-1	réglementaire / étude / travaux	Dispositif de franchissement	opp. adm.	en cours BV Longèves + Vendée aval
5E-2	réglementaire		opp. adm.	à vérifier
5E-3	réglementaire / étude / travaux	Dispositif de franchissement	opp. adm.	à vérifier

I			T	T	T
	5F-1	étude	Liste des cours d'eau à fort potentiel	opp. adm.	à vérifier
	5F-2	réglementaire / étude / travaux	Dispositif de franchissement	recommandation	en cours BV Longèves
	5F-3 animation		accompagnement des propriétaires d'ouvrages	opp. adm.	en cours BV Longèves
	5F-4	réglementaire / étude	étude cumul OH	opp. adm.	en cours BV Longèves
	5F-5	réglementaire / étude	Etude impact	opp. adm.	Police de l'eau / à vérifier
	5F-6	étude	Liste des ouvrages hydrauliques sans usage	opp. adm.	non
	5G-1	réglementaire / étude	Compensation travaux en cours d'eau	opp. adm.	Police de l'eau
	5G-2	réglementaire / étude	Etude diagnostic dynamique fluviale et scenarii	opp. adm.	en cours BV Longèves / à vérifier
	5G-3	acquisition foncière	acquisition foncière de bords de cours d'eau	recommandation	à vérifier
	5H-1	étude + travaux	Programme de restauration des cours d'eau sur le BV	opp. adm.	réflexion
	5H-2	concertation / communication	Animation d'un comité de pilotage + rapport d'activité	opp. adm.	
	5H-3	étude	Etude sur les pratiques d'entretien des cours d'eau	opp. adm.	non
	5H-4	étude	Etude cause de dégradation + étude bilan	opp. adm.	non
	5H-5	moyens humains	Poste de technicien	opp. adm.	en cours BV Longèves + Vendée aval
	5H-6	objectif	objectif des programmes coordonnés d'entretien des cours d'eau	opp. adm.	réflexion + en cours BV Longèves
	5H-7	réglementaire / financier		opp. adm.	à vérifier
	5I-1	inventaire	Inventaire des frayères	opp. adm.	arrêté frayère + en cours BV Longèves
Total Sous obje	ectif 2 - Bonne qualité écol	ogique et piscicole des cours d	'eau		
	5J-1	réglementaire		opp. adm.	Police de l'eau
	5J-2	réglementaire / étude	Etude impact du plan d'eau	opp. adm.	Police de l'eau
	5J-3	réglementaire	mesures conservatrices des plans d'eau	opp. adm.	à vérifier
	5J-4	réglementaire / étude	etude cumul plan d'eau	opp. adm.	à vérifier
	5J-5	réglementaire		opp. adm.	à vérifier
	5J-6	réglementaire / étude	étude régularisation et compensation	opp. adm.	Police de l'eau / à vérifier
	5J-7	réglementaire / financier		opp. adm.	à vérifier
	5J-8	réglementaire	MAJ SDVP ; PDPG	opp. adm.	non
	5J-9	réglementaire	Prise en compte de l'enjeu plan d'eau dans doc urba	opp. adm.	à vérifier
	5J-10	inventaire	Stats sur les plans d'eau	opp. adm.	en cours
	5J-11	inventaire	Actualisation de l'inventaire plan d'eau	opp. adm.	en partie dans le cadre des inventaires ZH
	5K-1	étude	étude impact des plans d'eau	opp. adm.	en partie en cours
	5K-2	réglementaire		opp. adm.	à vérifier
	5K-3	réglementaire /étude	étude incidence vidange	rappel	Police de l'eau

		5L-1	étude		opp. adm.	?	
		5L-2	réglementaire		opp. adm.	étude du cas de la Joletière	
	Total Sous objectif 3 - Limiter l'impact des plans d'eau sur le milieu						
		5M-1			opp. adm. / recommandation	Police de l'eau	
	Total Sous obje	ctif 4 - Préserver les têtes	de bassin versant				
Total Ob	jectif 5 -					,	
		6A-1			opp. adm.	réalisée	
		6A-2			opp. adm.	réalisée	
		6A-3			opp. adm.	en cours	
		6A-4	Communication		opp. adm.	en cours	
		6A-5	Communication	Communication de la CLE, tableau de bord	opp. adm.	en cours	
		6A-6	Communication		opp. adm.	en cours	
	Total _						
Total Ob	Total Objectif 6 -						

ANNEXE 9. Revue de presse 2013































































Délibération de la CLE ANNEXE 10. approuvant le rapport d'activité



Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la rivière Vendée

2 1 OCT. 2014

Séance plénière du 6 octobre 2014 Tenue à la salle des réunions de la commune de Mervent, Présidée par Monsieur Jean-Claude RICHARD, président de la CLE

Membres présents ou représentés :

- collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 25,
- collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 07,
- collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 08.

Le quorum étant atteint,

VU la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU le décret n°2007-1213 du 10 août 2007

VU l'arrêté n°97/DRCL/4-004 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin

CONSIDERANT les règles de fonctionnement de la CLE adoptées le 29 octobre 2010,

Les membres de la Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport d'activités de la CLE pour l'année 2013.

Visa de la Préfecture .

Fait à Niort, le 21 octobre 2014, Le Président de la CLE du SAGE Vendée Jean-Claude RICHAP







CONTACT: Cellule animation SAGE

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU **B**ASSIN DE LA **S**EVRE **N**IORTAISE Maison du Département CS 58880 79028 NIORT CEDEX Tél : 05 49 06 79 79 / FAX : 05 49 06 77 71 / e-mail : contact@sevre-niortaise.fr